



2024 | 2030

Les Courbes de l'Albarine

Ambérieu-en-Bugey



Nos partenaires



Sommaire

CADRE GENERAL	5
La Politique de la Ville : définition et stratégie	7
<i>La stratégie partenariale « Politique de la Ville »</i>	7
<i>Les principes d'intervention du Contrat de Ville</i>	8
Le quartier prioritaire « Les Courbes de l'Albarine »	11
<i>Présentation générale du territoire</i>	11
<i>Les Courbes de l'Albarine</i>	11
Diagnostic chiffré du Quartier Politique de la Ville	13
<i>Les difficultés sociales du quartier</i>	13
<i>Typologie de la population des logements sociaux</i>	14
<i>Description des sous-ensembles</i>	15
Evaluation et pilotage	17
<i>L'évaluation du contrat</i>	17
<i>Les instances de pilotage</i>	17
Participation des habitants	18
LES OBJECTIFS	20
Le Contrat de Ville 2024 – 2030 : la poursuite d'une dynamique	21
<i>Bilan du Contrat de Ville 2014-2022</i>	21
<i>Construction du Contrat de Ville 2024-2030</i>	22
1. Réussite éducative et parentalité	23
2. Pour un quartier propre	27
3. Cadre de vie et rénovation urbaine	29
4. Habitat et peuplement	31
5. Accès aux droits et maîtrise de la langue	35
6. Soins et santé	37
7. Vers un emploi durable	39
8. Vivre-ensemble, préventions et sécurité	41
9. Culture, sports et loisirs	43
Engagements communs et signatures	45
<i>Engagements</i>	45
<i>Signatures</i>	46
ANNEXE	48



Cadre général

La Politique de la Ville : définition et stratégie

Depuis plus de 30 ans, la Politique de la Ville intervient sur des territoires dits prioritaires présentant le plus de difficultés économiques, sociales et urbaines.

Le décret n°2024-1314 publié le 28 décembre 2023 actualise la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville visés à l'article 5 de la loi du 21 février 2014 (loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine).

Entré au sein du dispositif Politique de la Ville pour la première fois en 2014, le quartier prioritaire nommé « Les Courbes de l'Albarine » fait toujours partie des 1 362 quartiers prioritaires retenus pour la période 2024-2030.

Le Contrat de Ville est valable 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2024, soit jusqu'à 31 décembre 2029.

La stratégie partenariale « Politique de la Ville »

La Politique de la Ville est une politique de cohésion visant à réduire les inégalités. Elle vient mobiliser, renforcer et compléter les politiques publiques et actions déjà existantes.

L'ambition de la Politique de la Ville est de **permettre aux habitants de s'épanouir tout au long de leur vie dans un quartier où il fait bon vivre**. Afin d'atteindre cet objectif, la Ville et la CCPA sont accompagnées par leurs partenaires et déploient une stratégie commune s'appuyant sur 3 axes :

1) Faire de ce quartier un pôle dynamique et attractif à l'échelle de la Ville et de l'intercommunalité

Les travaux du Pôle d'Echanges Multimodal et les réhabilitations des bailleurs ont permis d'amorcer une transformation du quartier. La volonté est de poursuivre les travaux de rénovation urbaine et la mobilisation des moyens humains et financiers de chaque partenaire afin de favoriser le développement économique (Quartier des Affaires et des Savoirs) et renforcer la présence de services à destination des habitants (Place Séward).

2) L'amélioration du cadre de vie

A une échelle globale, il convient de développer des espaces publics et espaces verts propres et de qualité et de poursuivre la réhabilitation du parc locatif. La qualité de vie passe également par l'amélioration de l'habitat et un accompagnement des écogestes et de la réduction de charges. Ces actions permettront d'agir en faveur de la mixité sociale via une politique de peuplement.

3) Lutter contre les inégalités et permettre à chacun d'améliorer ses conditions de vie

Pour atteindre cet objectif, les partenaires souhaitent agir en faveur de l'autonomie des personnes au travers d'actions de solidarité, d'accès aux droits, de maîtrise de la langue et de soutien à l'emploi. Le vivre-ensemble sera favorisé au travers d'animations de proximité et d'une meilleure tranquillité publique. Enfin, pour permettre l'épanouissement de tous, une priorité sera donnée à la réussite éducative, la santé, la culture et la promotion du sport.

Les principes d'intervention du Contrat de Ville

Le Contrat de Ville est un document unique qui permet de détailler cette stratégie ambitieuse en actions concrètes à destination des habitants pour la période 2024-2030.

Quatre principes majeurs structurent le Contrat de Ville, tant dans sa philosophie que dans son action. Ils sont détaillés ci-dessous :

- **La mobilisation et le renforcement du droit commun**

La Politique de la Ville n'intervient pas seule ou de manière isolée. Elle complète et renforce un financement ou une action de Droit Commun (*politiques publiques déployées indistinctement sur l'ensemble des territoires, y compris sur les quartiers prioritaires*).

La Politique de la Ville veillera à ce que le quartier prioritaire et ses habitants bénéficient tout d'abord du même niveau de prestations, d'équipements ou de services que le reste du territoire. La Politique de la Ville a pour but premier de réduire les écarts de développement entre le quartier prioritaire « Les Courbes de l'Albarine » et son unité urbaine. Pour ce faire, le droit commun des différents signataires sera mobilisé puis renforcé au travers de crédits directs et indirects et d'actions supplémentaires.

La Politique de la Ville aborde un grand nombre de thématiques. Elle peut, en cas de besoins spécifiques, nouveaux ou ponctuels, coordonner ou expérimenter une action.

Cependant, le Contrat de ville se concentre sur des points précis. Il ne doit pas être « un catalogue de politiques publiques », ni vouloir traiter des problématiques qui concernent l'ensemble du territoire. L'objectif est de concentrer les moyens humains et financiers sur ce qui est spécifique au Quartier Politique de la Ville.

Ce cadre n'est en aucun cas rigide ou immuable. Il est donc amené à évoluer ou s'adapter pour être en phase avec les besoins des habitants du quartier prioritaire.

Pour cela, il conviendra de définir à l'avance les constats de départ et les objectifs chiffrés ou précis à atteindre. Cela permettra de piloter et évaluer la Politique de la Ville.

- **Une Politique de la Ville transversale et inclusive**

Même si, pour des raisons de méthode et de présentation, le Contrat de Ville est structuré autour de thématiques, la Politique de la Ville se veut transversale. En effet, les problématiques sont interconnectées, il n'est pas possible et peu pertinent de les penser, appréhender et traiter de manière isolée. Il conviendra donc d'avoir une approche globale afin d'améliorer les conditions de vie des habitants du quartier prioritaire.

La Politique de la Ville a pour vocation la cohésion sociale. Le quartier prioritaire est situé au sein d'une ville et d'une unité urbaine. Il ne faut pas penser le quartier prioritaire uniquement à l'échelle du quartier prioritaire. Il convient de générer du flux, que les habitants du quartier prioritaire se déplacent sur d'autres espaces de la ville et que les habitants de la ville viennent sur le quartier prioritaire. Pour cela, il est nécessaire de trouver un juste équilibre entre la création d'actions et d'équipements qui seront sur le quartier prioritaire et ce qui sera en dehors du quartier prioritaire. La Politique de la Ville n'a ni la vocation à créer un « quartier doré », ni un espace délaissé.

- **Une Politique de la Ville faite par et avec les habitants**

La Politique de la Ville se fait par les habitants, avec les habitants, pour les habitants. De fait, il convient que les actions mises en œuvre au titre de la Politique de la Ville soient des initiatives d'habitants ou qu'ils en aient exprimés le besoin. Les partenaires ne souhaitent pas que le Contrat de Ville soit descendant mais bien en adéquation avec les besoins et problématiques des habitants.

La mise en pratique de ce principe est développée dans une partie dédiée.

- **La Politique de la Ville est limitée dans le temps**

La Politique de la Ville est une politique d'exception et de dérogation. Elle n'a pas vocation à perdurer dans le temps et peut potentiellement s'arrêter à l'issu du présent contrat. Il convient d'éviter une fin brutale et non préparée qui pourrait être source de difficultés et mettre à mal les dynamiques enclenchées. Il sera nécessaire d'avoir une attention particulière durant les 2 dernières années du contrat à ce sujet, notamment concernant les modèles économiques des actions et associations bénéficiant des fonds Politique de la Ville.

Le quartier prioritaire « Les Courbes de l'Albarine »

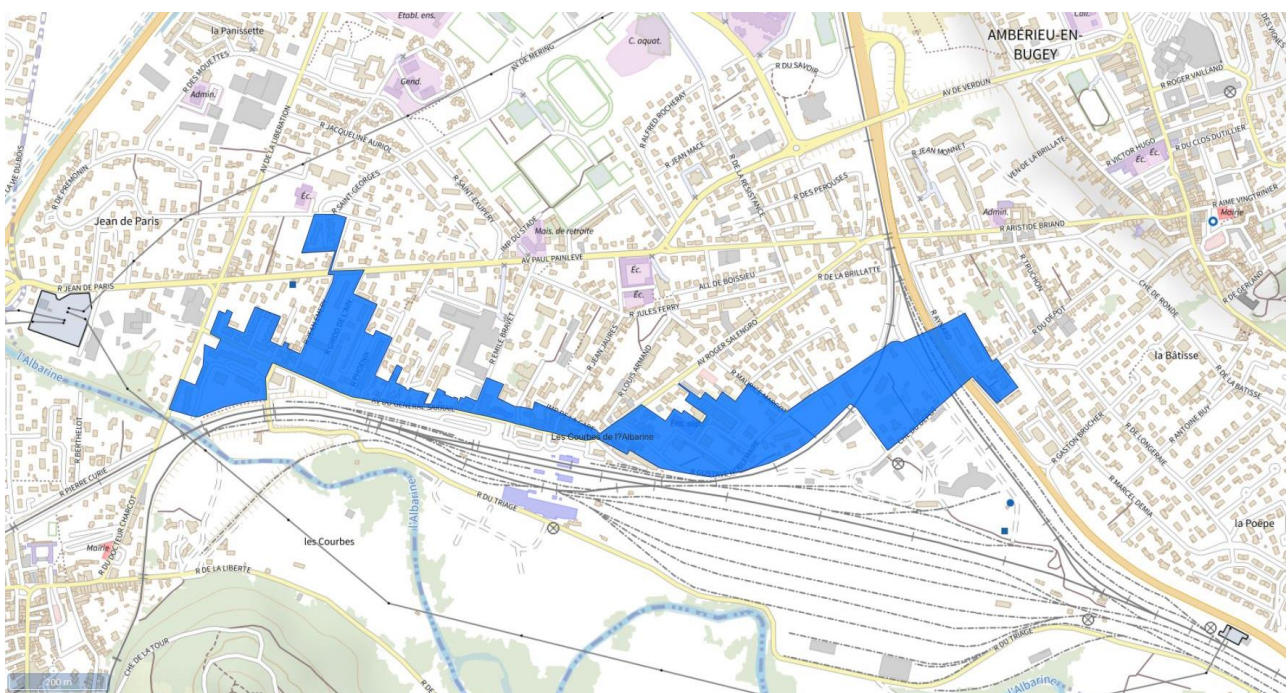
Présentation générale du territoire

Attractive, Ambérieu-en-Bugey est l'une des villes les plus importantes et dynamique du département. Le tissu industriel existant, la Centrale Nucléaire du Bugey et le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain favorisent l'installation d'entreprises. Le territoire a un niveau d'emplois très élevé. Les infrastructures autoroutières et la proximité de l'aéroport Saint-Exupéry sont également des atouts. Enfin, du fait de sa position de nœud ferroviaire, la gare SNCF est la première gare TER Rhône-Alpes avec 4 000 voyageurs/jour, notamment en direction de Lyon.

Ambérieu-en-Bugey est la ville-centre de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain qui compte près de 80 000 habitants. La Commune connaît une croissance démographique importante, passant de 13 350 habitants en 2009 à 14 854 en 2023.

Les Courbes de l'Albarine

Le Quartier Politique de la Ville (QPV) est représenté par le périmètre bleu sur la carte ci-dessous. La liste des rues est disponible en Annexe 1.



807 logements composent le QPV. Au 31 décembre 2023, le quartier prioritaire regroupe **près d'un tiers (28,7 %)** des logements sociaux de la ville soit **639** sur 2224.

A noter qu'en 2014, le Quartier Politique de la Ville regroupait 33% des logements sociaux de la Commune. Ne peut ainsi qu'être constaté l'effort de rééquilibrage et de meilleure répartition de l'offre sociale sur la Ville.

D'après les données officielles, le quartier prioritaire compte 1 568 habitants (données 2018). Cependant, on dénombre 1 606 habitants dans le parc locatif social (79 % des logements). Nous pouvons de ce fait estimer la population réelle du quartier prioritaire autour de **1900 habitants**. Le Quartier Politique de la Ville représente donc **13 % de la population communale**.

Cette différence peut s'expliquer par l'évolution du périmètre du Quartier Politique de la Ville, par le surpeuplement de certains logements, la très forte croissance démographique ou le décalage temporel entre les données officielles et la réalité (les données d'occupation des bailleurs sociaux étant plus souvent actualisées que les données issues du recensement).

Plusieurs structures se situent dans le quartier prioritaire et contribuent à son dynamisme :

- La gare SNCF est située en plein centre du quartier prioritaire ;
- 25 commerces et aucune vacance commerciale ;
- L'immeuble Phoenix où plusieurs associations pratiquent des activités sportives, caritatives, sociales ou culturelles ;
- Le Centre Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), le Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique de la Plaine de l'Ain (CLIC) ;
- Agora France Services ;
- La présence du Centre social qui représente un acteur majeur du fait de son engagement et de ses actions principalement orientés vers le QPV.

Diagnostic chiffré du QPV

Les difficultés sociales du quartier

La population de ce quartier dispose de très faibles ressources puisque le revenu médian, par unité de consommation, s'élève à 13 380 € par an contre 21 660 € sur le reste de la Ville. On compte également 25 % d'emplois précaires.

Ceci explique le fait que 47 % des habitants sont sous le seuil de pauvreté. Les loyers des logements sociaux sont parmi les plus bas de la Ville et de l'EPCI, favorisant une mécanique de concentration des ménages paupérisés.

De ce fait, les habitants du Quartier Politique de la Ville représentent 25 % des bénéficiaires ambarrois du Secours populaire et 27 % de ceux des Restos du cœur.

Le nombre d'allocataires de la CAF est passé de 469 à 551 entre 2015 et 2023.

Afin de mettre en lumière les spécificités et réalités du Quartier Politique de la Ville, le tableau ci-dessous compare 10 items.

Item	QPV	Ville
Population étrangère	28,5%	9%
Bénéficiaires de la CAF	83%	54%
Aide au logement	69%	44%
Bénéficiaire C2S	37%	13%
<25 ans	41%	33%
Indice jeunesse*	2,1	0,8
Elèves boursiers collèges	90%	35%
Bas revenus	64%	27%
Les 10% les moins riches	<8 800€	<11 080€
Les 10% les plus aisés	>23 390€	>35 350 €

**rapport entre le nombre de personnes de moins de 20 ans et la population âgée de 60 ans et plus. Ici, 2,1 jeunes pour 1 senior en Quartier Politique de la Ville ; 0,8 jeunes pour 1 senior sur la commune. Traduisant plus de jeunes et moins de personnes âgées sur le QPV*

Typologie de la population des logements sociaux

Afin d’avoir un regard plus précis sur la réalité sociale du Quartier Politique de la Ville, les données des bailleurs sociaux ont été analysées (Janvier 2024). Elles représentent 80% de la population du Quartier Politique de la Ville, ce qui offre une grande représentativité.

Les 640 logements sociaux se répartissent entre 3 bailleurs sociaux : 435 Dynacité (68 %) ; 155 Semcoda (24 %) ; 50 ICF (8 %).

Il y a 20 logements non-occupés, soit un taux de vacances très faible de moins de 3,12 %.

On dénombre donc 620 ménages composés de 1 606 habitants dans le parc locatif social. Il est à noter que 53 % des ménages perçoivent l’APL (327 ménages).

27 % de ménages sont en situation d’impayés de charges et/ou de loyer (contre 16% en 2015, démontrant une fragilisation, confirmant la tendance nationale).

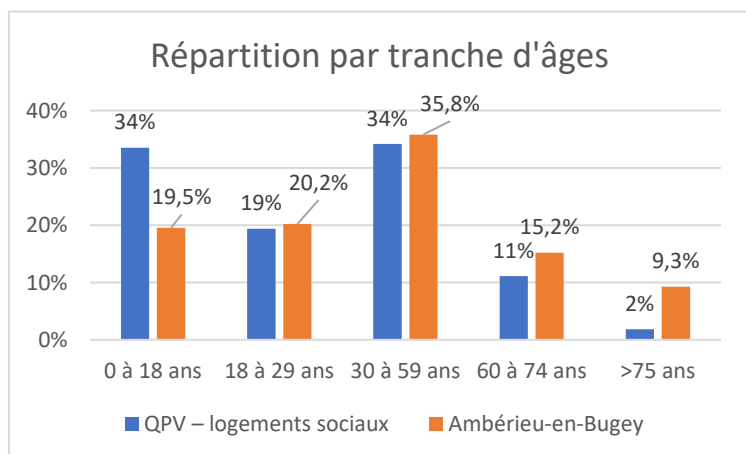
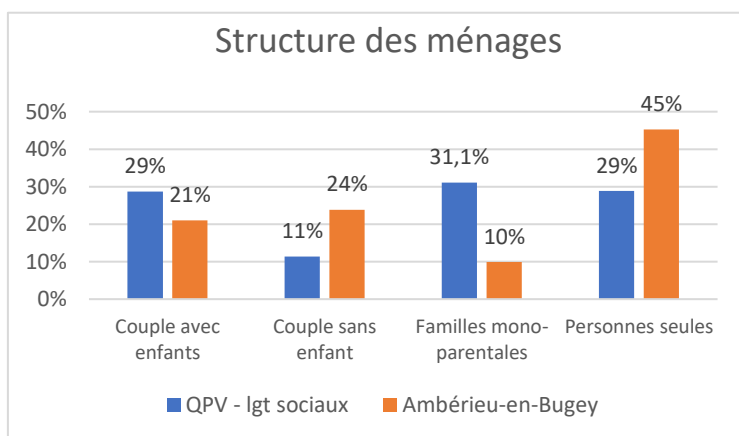
71 % des habitants sont en dessous de 60 % du plafond PLUS.

91,3 % des demandeurs d’emploi du QPV habitent en logement social (210 sur 230). Parmi eux, 205 ont entre 18 et 60 ans. Sachant que les logements sociaux comptent 849 habitants de 18-60 ans, cela signifie que le taux de chômage avoisine 24 % alors qu’il est de 9,7% pour la Ville et autour de 5 % pour la CCPA.

Une majorité de ménages avec enfants et de familles monoparentales

31,1 % de familles monoparentales sur le quartier prioritaire (contre 23 % en 2015), soit 21 points de plus que le reste de la Commune !

Le nombre de personnes seules a diminué, passant de 37 % en 2015 à 29 % en 2024



Un quartier jeune et qui se rajeunit

Le nombre de jeunes de 0-18 ans est supérieur de 15 points au reste de la ville. De plus, la part des plus de 60 ans est quant à elle plus basse de 10 points. Sur le QPV, la part des mineurs est passé de 32 % de moins de 18 ans en 2015, à 34 % en 2024.

48% des habitants du Quartier Politique de la Ville sont des enfants (mineurs et majeurs)

Description des sous-ensembles

Le Quartier Politique de la Ville est très hétérogène. Il s'étend sur 1,5 kilomètre de long et il est multipolaire. Quatre principaux sous-ensembles géographiques regroupent 92 % des habitants des logements sociaux. Ce découpage permet de mieux comprendre les spécificités et d'adapter les actions. Voir carte de localisation en Annexe 1.

Albarine- 78 et 82 Sarraill (383 habitants – 23,8 %) : un profil familial, jeune, avec un peu moins de difficultés économiques

- De grands logements (52 % de T4 et 14 % de T5) et ratio habitants/logement le plus élevé avec 3,22.
- Plus forte part de familles (41,2 % de couples avec enfants et 39,5 % de familles monoparentales)
- Près de 40 % de familles monoparentales !
- Population jeune puisque 58 % des occupants ont moins de 30 ans.
- 202 enfants dont 38 % de majeurs
- Des ressources légèrement supérieures au reste du QPV avec 20,2 % au-dessous de 20% du plafond PLUS (27,7 % QPV) et 28,6 % au-dessus de 60 % du plafond (24,5 % QPV).
- 52% APL ; 11,8 % d'impayés
- 31 % de taux de chômage des 18-60 ans
- Parmi le QPV : **29 % des demandeurs d'emploi** ; 11 % des BRSA ; 13,5 % du secours populaire et 8,1 % des Restos ; 14,5% des usagers du CCAS ; 9% du CLIC

Girod - Emery (332 habitants – 20,7 %) : Une majorité de profils vulnérables qui se fragilisent

- Des logements plus petits (70 % de T3), moins occupés (ratio habitants-logement de 2,18 contre 2,51 QPV).
- Majorité de personnes seules (32,4 %) et de familles monoparentales (35,8 %), peu de couples avec enfants (18,2 %).
- Forte hausse du nombre de familles monoparentales (24 % en 2015 et 35,8 % en 2024)
- Un peu moins de mineurs (30,4 %) avec des enfants plutôt jeunes (20,7 % de 0-5 ans)
- 4,2% de personnes de plus de 80 ans
- 48% APL ; 28 % d'impayés
- 32 % de taux de chômage des 18-60 ans
- Parmi le QPV : **26 % des demandeurs d'emploi** ; 24 % des BRSA ; 26 % du secours populaire et 13 % des Restos ; 24 % des usagers du CCAS ; 20% du CLIC

Noblemaire - Charmilles (562 habitants – 35 %) : une population familiale avec des difficultés socioéconomiques

- 41 % de T3 et de 37 % de T4, un ratio habitants-logement de 2,52.
- Davantage de couples avec enfants (32 %) et légèrement moins de famille monoparentale (28,7 %).
- Des familles avec plutôt des enfants de 6-14 ans.
- Plus de difficultés socioéconomiques : 33,5 % en dessous de 20 % du plafond PLUS ; 60% APL ; 26 % d'impayés
- 14 % de taux de chômage des 18-60 ans (mais beaucoup d'inactifs).
- Parmi le QPV : 18 % des demandeurs d'emploi ; **44 % des BRSA** ; 31 % du secours populaire et 25 % des Restos ; 15 % des usagers du CCAS ; 44% du CLIC

31-32 Rue du Dépôt (193 habitants – 12 %) : de grandes familles très vulnérables et isolées

- De grands logements (44 % de T4 et 14,5 % de T5), ratio de 2,80
- Une part équilibrée de typologie de ménages (26% de couples avec enfants ; 12% de couple ; 33% de monoparentales ; 29% de personnes seules)
- 55% d'enfants dont 43% de mineurs (dont majorité de 11-17 ans)
- Secteur isolé et peu accessible
- De très grandes difficultés socioéconomiques : **80 % en dessous de 60 % du plafond PLUS ; 53% APL ; 56 % d'impayés**
- 28 % de taux de chômage des 18-60 ans
- Parmi le QPV : 10 % des demandeurs d'emploi ; 10,7 % des BRSA ; 10 % du secours populaire et 6,3 % des Restos ; 18,5 % des usagers du CCAS ; 16,4% du CLIC
- Une plus faible part parmi les actions sociales publiques et associatives signifiant éventuellement davantage de non-recours aux droits

Evaluation et pilotage

L'évaluation du contrat

L'évaluation permet d'apprécier collectivement la conduite et les résultats des actions menées afin de les améliorer. A partir d'éléments de suivi et de bilan, elle met en débat plusieurs points de vue (porteurs de projet, financeurs, partenaires, bénéficiaires, etc.) sur la façon dont a été menée une action et sur ses résultats, afin de conforter ou de réorienter les stratégies menées.

Elle est assurée par l'ensemble des acteurs tout au long de la durée du Contrat de Ville. Elle s'effectue notamment par les membres du comité technique et sera validée par le Comité de Pilotage.

L'évaluation est un **outil d'amélioration du Contrat de Ville** qui peut notamment interroger :

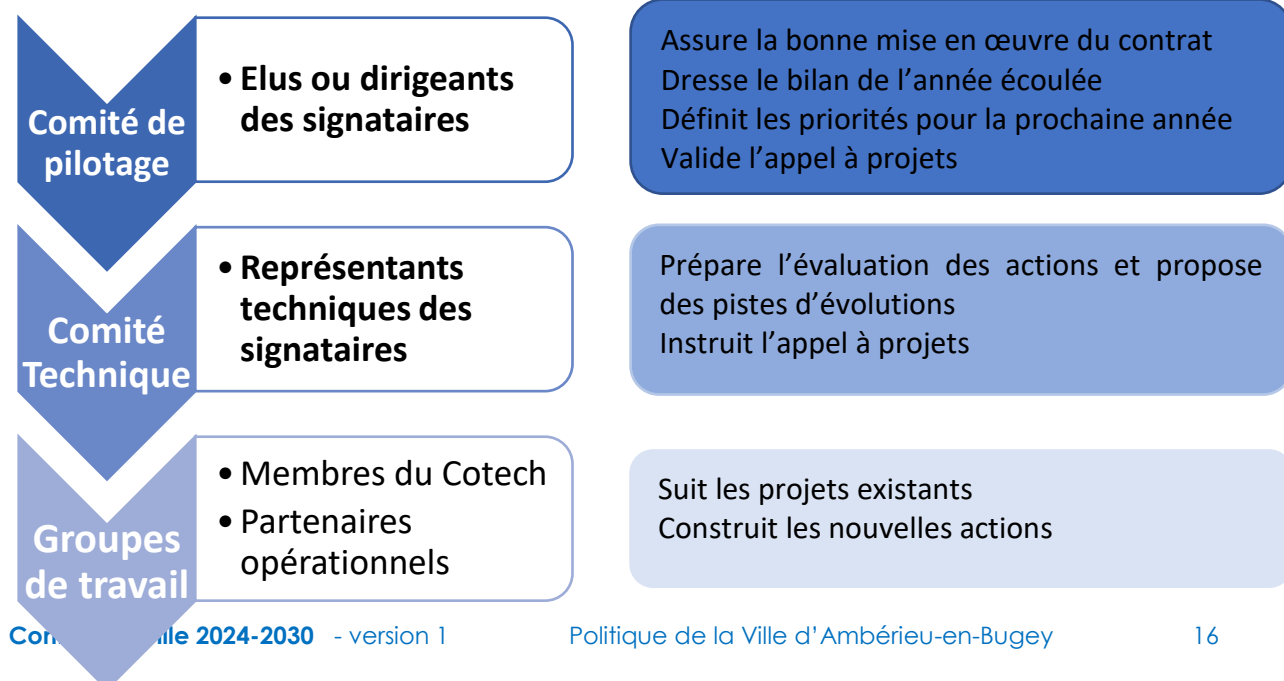
- la **pertinence des objectifs** à la lumière de l'évolution des besoins identifiés sur le quartier ;
- la **cohérence des actions** au regard des objectifs posés ;
- l'**efficacité** d'une action, son impact sur les habitants, sur un territoire ;
- l'**efficience** d'une action, rapport entre son coût et les résultats produits ;

Pour le Contrat de Ville 2024-2030, les principes de suivi et d'évaluation sont renforcés. Il est souhaité pouvoir synthétiser les résultats de l'année écoulée et de s'en servir pour pouvoir faire évoluer les objectifs/actions et critères d'évaluation. Un outil de suivi annuel est disponible en Annexe 5.

Une évaluation d'impact plus poussée sera réalisée sur 2 actions par an pour mesurer plus en profondeur les résultats et impacts auprès des habitants. Cela pourra concerner des actions spécifiques et des projets retenus en Convention Pluriannuelle d'Objectifs lors de l'Appel à projets. Le choix des actions évaluées sera fait par le Comité de Pilotage.

Un point intermédiaire à mi-contrat en 2027 permettra de mesurer l'action triennale et de réévaluer le contrat plus en profondeur si besoin.

Les instances de pilotage



Participation des habitants

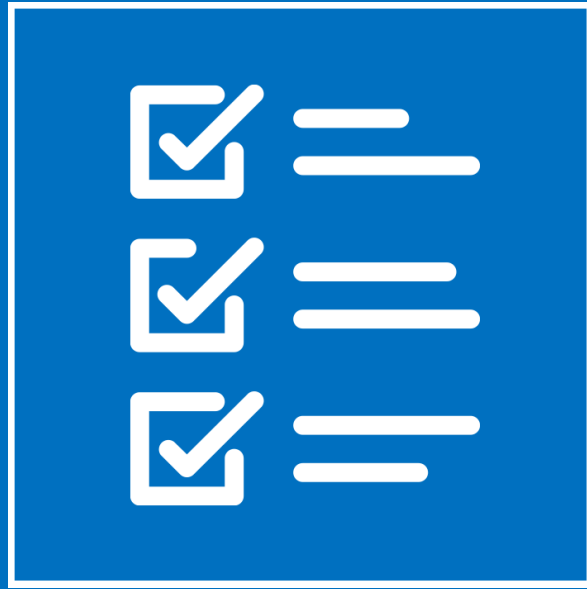
Consacré par l'article 1 de la loi de programmation du 21 février 2014, le principe de co-construction consacre les habitants des quartiers prioritaires comme des partenaires essentiels de la Politique de la Ville. Comme précisé en préambule, la participation des habitants est un des 4 principes structurants de la Politique de la Ville.

Le « Conseil citoyen » instauré par la Loi Lamy, en tant qu'instance unique et normée, ne correspond plus aux attentes des habitants, ni à celles des partenaires du Contrat. En effet, le nombre de participants n'a cessé de diminuer au fil des années (de 40 à 3 habitants), malgré plusieurs tentatives de redynamisation.

Avec une réelle volonté de favoriser la participation des habitants, il est prévu de ne plus se limiter uniquement au Conseil citoyen. Si plusieurs habitants souhaitent se mobiliser et se réunir pour aborder des sujets, cette démarche sera accompagnée.

Il est proposé de ranimer la participation des habitants au travers de 3 leviers :

- 3 ou 4 diagnostics en marchant par an, pouvant mobiliser les ressources humaines et financières des partenaires dans une enveloppe définie ;
- 2 Rendus compte par an de ce qui a été fait dans le cadre des diagnostics en marchant ;
- 2 rencontres annuelles avec les élus pour échanger sur les travaux structurants du quartier.



Les objectifs

Le Contrat de Ville 2024 – 2030 : la poursuite d'une dynamique

Bilan du Contrat de Ville 2014-2022

L'évaluation du Contrat de Ville 2014-2022 a été menée de façon approfondie et partenariale. Le bilan est disponible sur le site internet de la Ville (www.ville-amberieuenbugey.fr). Une brève synthèse met en lumière les points saillants :

- Le chômage a diminué de près de 20 % : le QPV ambarrois a un taux de chômage parmi les plus bas de France ;
 - Tous les commerces sont ouverts : Un des seuls QPV de France à avoir tous ses commerces ouverts. Le dynamisme de la gare SNCF est un véritable atout ;
 - Le revenu fiscal des habitants a augmenté en moyenne de 25 % (augmentation moyenne de 7 % sur la Commune). Même s'il reste plus bas, il y a une dynamique de rattrapage et une baisse du niveau de pauvreté.
- + de 130 projets ponctuels ou récurrents à destination des habitants ;
 - + de 25 000 bénéficiaires dont 50% du QPV (certains habitants peuvent avoir bénéficié de plusieurs actions).

Un renfort de la présence humaine pour accompagner quotidiennement les habitants en toute proximité :

- une médiatrice sociale pour favoriser le lien avec les habitants ;
- une animatrice pour l'accompagnement scolaire ;
- une dizaine de postes au sein du tissu associatif local ;
- des éducateurs de prévention pour accompagner les jeunes.

L'amélioration de la propreté dans le parc social : travaux de sur-entretien des parties communes, suivi particulier sur les bâtiments visés par le dispositif.

Un laboratoire d'expérimentations pour innover et créer des actions qui durent (par exemple) : Intervenant social de la Gendarmerie pour faciliter la prise en charge des violences intrafamiliales ; lutte contre les dépôts sauvages ; diagnostic en marchant ; fête du JEU.

Agora France Services : 400m² pour faciliter l'accès aux services publics, l'accès aux droits et apporter des solutions de proximité. Ce sont désormais 3 agents à temps plein dédiés et plus de 30 structures qui viennent assurer des permanences variées : impôts, emploi, avocat, notaire, CAF, défense du consommateur, mobilité, création d'entreprise ...

Les travaux de rénovation du quartier Gare : Le Pôle d'Echanges Multimodal, comprenant la création d'une réelle gare routière, la requalification du parvis de la Gare et de l'avenue principale, pour un investissement global de 5,5 millions d'euros TTC. Et prochainement la réalisation d'une place centrale et d'un bâtiment de services publics.

Construction du Contrat de Ville 2024-2030

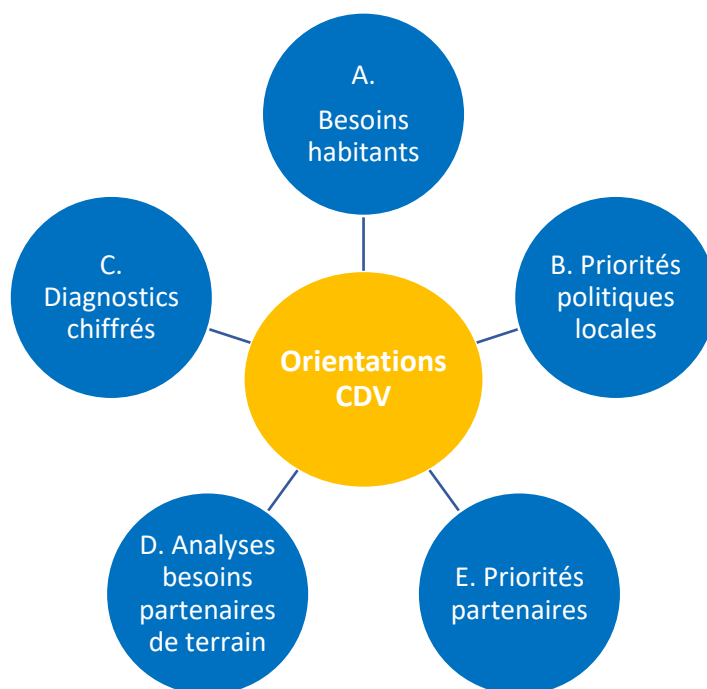
Les partenaires ont souhaité s'appuyer sur les besoins des habitants pour compléter l'évaluation du précédent contrat de ville. Une large consultation citoyenne a eu lieu entre Juin et Septembre 2023. Des temps de recueils des atouts, des attentes et des priorités ont été menés aux sorties des écoles, en porte à porte, en pieds d'immeubles et au sein de groupes de bénéficiaires. Le but était de varier les regards et les publics afin d'avoir une approche objective.

Ce travail a été présenté aux habitants le 4 octobre 2023 lors d'une restitution sous forme d'ateliers-débats. Ce sont ainsi plus de 300 habitants qui ont été mis à contribution. La synthèse de la concertation est disponible en Annexe 2.

Ces constats ont alimenté la démarche de réflexion interne aux collectivités. Cela a été par les éléments de diagnostic chiffrés (présentés précédemment et dans les différentes thématiques ci-après). Enfin des échanges avec les partenaires de terrain a permis de disposer d'un autre prisme complémentaire d'analyse.

L'intégralité de ces éléments a permis de mener deux ateliers avec les partenaires associatifs et institutionnels le 19 octobre 2023.

Schéma de construction du Contrat de Ville



Ce travail a permis de définir les 9 enjeux territoriaux, les 16 objectifs stratégiques et les 33 déclinaisons concrètes qui structureront le Contrat de Ville 2024-2030.

La synthèse des objectifs et du plan d'action est disponible en Annexe 4.

1) Réussite éducative et parentalité

Etat des lieux

Avec 34 % mineurs soit 530 enfants sur le patrimoine bailleur, l'enjeu de la réussite éducative et de la parentalité apparaît comme central et primordial pour construire un avenir meilleur.

Les écoles de proximité accueillent 308 enfants de 3 à 11 ans chaque jour. Aucun des établissements scolaires de la Ville n'est situé dans le périmètre prioritaire stricto sensu. Néanmoins, on constate que le groupe scolaire Jean Jaurès est l'école du quartier : 41% des élèves d'élémentaires et 42% des élèves de maternelle résident en Quartier Politique de la Ville. L'école Jean de Paris compte 17 % d'enfants du Quartier Politique de la Ville. Ces trois établissements accueillent 90 % des élèves de primaire du Quartier Politique de la Ville.

Etablissement	Elèves issus du QPV	Total élèves	Dont ambarrois	% élèves du QPV /établissement	% élèves du QPV / ambarrois
Jean Jaurès élémentaire	138	347	339	39,8 %	40,7 %
Jean Jaurès maternelle	87	210	209	41,4 %	41,6 %
Jean de Paris primaire	46	271	265	17 %	17,4 %
Sainte Marie Elémentaire (privé)	11	328	233	3,4 %	4,7 %
Collège Saint Exupéry	130	752	663	17,3 %	19,6 %
Collège Sainte Marie (privé)	11	436	192	2,5 %	5,7 %
Lycée Pro A.Bérard	29	732	4%	4 %	23,6 %
Lycée de la Plaine de l'Ain	43	1692	345	2,5 %	12,5 %
Cecof	7	1219	56	0,6 %	12,5 %

Les différents acteurs de la communauté éducative sont très investis. La taille du territoire permet aux partenaires de se connaître, d'être en réseau et de connaître parfaitement leur public. Le besoin premier ne réside pas dans la coordination mais dans le déploiement de nouvelles solutions permettant de répondre aux problématiques nouvelles et/ou qui s'intensifient sur le territoire.

Parmi les problématiques rencontrées par les enfants et leurs parents dans le domaine éducatif, 5 apparaissent comme prégnantes :

Parentalité : manque d'implication de certains parents, parents qui passent peu de temps avec leurs enfants, peu d'accès à l'offre artistique et culturelle, nombreux élèves qui portent des couches à l'arrivée en maternelle (17/39 à Jean Jaurès et 17/71 à Jean de Paris)

Rythmes et alimentation : les enfants se couchent tard, équilibre alimentaire peu qualitatif ;

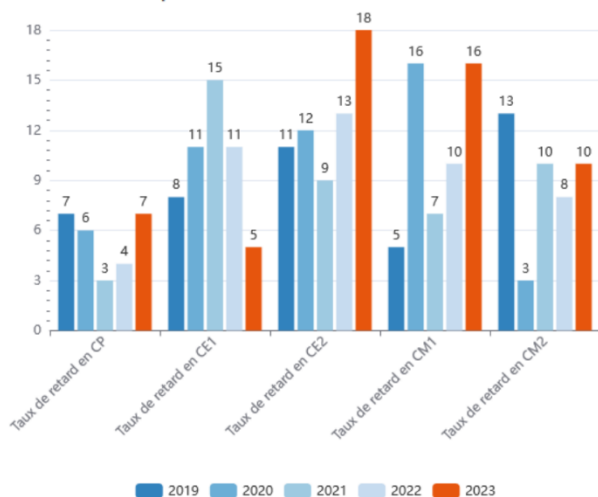
Ecrans : addictions dès le plus jeune âge, retard de langage, irritabilité, fatigue ;

Climat scolaire : conflits et violences dans et en dehors de l'école, problèmes du vivre-ensemble liés aux relations filles-garçons ;

Apprentissages : retards importants dans l'acquisition des apprentissages (cf Annexe 6), manque de connaissance dans le maniement de l'outil informatique.

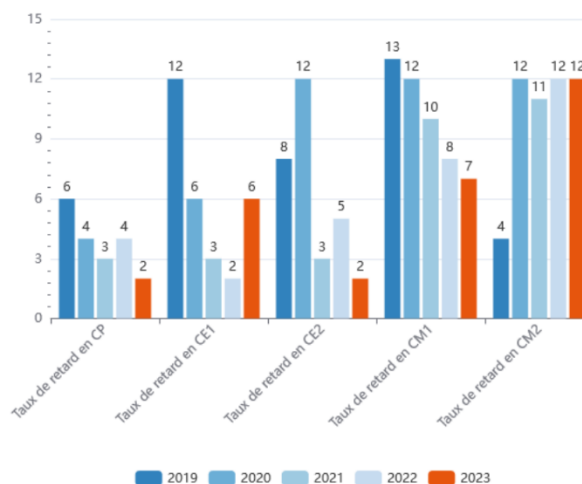
Ecole primaire publique Jean de Paris

% d'élèves en retard par niveau



Ecole primaire publique Jean Jaurès

% d'élèves en retard par niveau



La nécessité d'ateliers, de temps de rencontres et de partages, d'espaces d'ouverture culturelle et de découvertes sont indéniables. Les actions existantes sont plébiscitées par les parents, comme le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP).

Les bilans de santé menés en moyenne section par la Protection maternelle et Infantile du Département corroborent les constats de la communauté éducative. L'état de santé des enfants est préoccupant et nuit à leurs apprentissages. Notamment pour les aspects : dentaire, orthophonique ou ophtalmologique.

Les deux écoles présentent un important écart à la moyenne des établissements des 30 communes du Centre de Solidarité du Département.

Problématiques de santé	Jean Jaurès mat.	Jean de Paris mat.	Moyenne écoles CDS Ambérieu
Présente le carnet de santé	60%	60,5%	81%
Caries	37%	24%	16%
Trouble langage	33%	21%	18%
Troubles visuels	31%	31,5%	27%
Troubles auditifs	17%	10,5%	13,5%
Problème de motricité	15%	5%	6%
Troubles comportement	13%	8%	5%

Les caries dentaires et les troubles du langage sont très marqués en moyenne section sur l'école Jean Jaurès, avec à chaque fois une légère sur-représentation des enfants du Quartier Politique de la Ville.

Concernant les problématiques liées à l'âge « collège », 53 % des collégiens du QPV avaient du retard à l'entrée en 3^{ème} en 2015 contre 58 % en 2020. De multiples actions sont mis en œuvre dans le cadre de la politique Jeunesse du territoire et du CLSPD. De ce fait, le Contrat de Ville se concentrera sur les élèves de primaire. Une sur-représentation est à noter concernant la part des élèves ambarrois au Collège St Exupéry et au Lycée professionnel Alexandre Bérard (20 % et 24 % des élèves ambarrois).

La Maison de la Petite Enfance (MPE) dispose d'un agrément de 68 places pour les 0-3 ans. Elle accueille 10 familles du Quartier Politique de la Ville soit 12,5 % des familles ambarroises de la structure. La question des modes de garde est majeure tant elle influe sur différents champs comme la sociabilisation de l'enfant, faciliter l'emploi ou permettre le répit parental. Les modes de garde actuels sont au maximum de leur capacité et ne permettent pas trop de flexibilité. Le développement d'une nouvelle structure de proximité et accessible, type micro-crèche, permettrait d'apporter une solution.

Objectifs

Objectif stratégique		A) Soutenir les parents dans leur rôle éducatif
Partenaires mobilisés	Etat – Education Nationale et DDETS ; Conseil Départemental ; Ville d'Ambérieu-en-Bugey ; CAF ; Centre social et acteurs associatifs	
Public prioritaire	Enfants de 0-12 ans et leurs parents	
Objectifs Opérationnels		
A1 - Développer la parentalité active		
A2 - Engager une réflexion concernant la mise en œuvre d'un Programme de Réussite Educative (PRE)		
A3 - Accroître l'offre de modes de garde		
Code	Actions	Critères d'évaluation
A1	Mettre en place des temps parents-enfants Déployer des actions sur le langage / plurilinguisme	40 parents et leurs enfants de maternelles 50% d'évolutions des pratiques (fréquentation d'action pérenne ; problématiques identifiées par le parent, etc.) 3 actions sur le langage / plurilinguisme
A2	Réunir la communauté éducative pour définir la faisabilité d'un PRE	Engager la démarche le cas échéant
A3	Implanter une micro-crèche prévoyant notamment la garde ponctuelle (formation, emploi, répit parental ...)	Avancement du projet de micro-crèche

Objectif stratégique		B) Favoriser les actions de santé permettant d'améliorer les apprentissages
Partenaires mobilisés	Etat – Education Nationale et DDETS ; Conseil Départemental ; Ville d'Ambérieu-en-Bugey ; ARS ; Croix rouge	
Public prioritaire	Enfants de 3-12 ans et leurs parents	
B1 - Agir sur la prévention, le dépistage, et le soin au sein des écoles du Quartier Politique de la Ville B2 - Engager une réflexion concernant la prise en charge orthophonie		
Code	Actions	Critères d'évaluation
B1	Intervenir auprès des GS pour faire de la prévention dentaire Expérimenter du soin dentaire et des dépistages optiques pour des enfants n'ayant pas accès	100 enfants de GS bénéficiant d'action de prévention dentaire 3 sessions de soins dentaires pour 20 enfants 2 dépistages optiques pour 20 enfants
B2	Dégager des pistes d'actions pour améliorer le bilan et/ou le suivi orthophonique local	/

Objectif stratégique		C) Améliorer les relations filles-garçons
Partenaires mobilisés	Education Nationale et DDETS ; Ville d'Ambérieu-en-Bugey ; MJC	
Public prioritaire	Enfants de 3-12 ans et leurs parents	
Objectifs Opérationnels		
C1 - Agir en prévention auprès des élèves		
Code	Actions	Critères d'évaluation
C1	Sensibiliser aux questions de genre et d'égalité fille-garçon	7 classes concernées ; amélioration des comportements fille-garçon
	Réhabiliter les cours d'écoles pour favoriser les jeux mixtes	Réhabiliter les 3 cours d'écoles avec des espaces mixtes

2) Pour un quartier propre

Etat des lieux

Lors de la consultation citoyenne, la propreté du quartier est ressortie comme le sujet prioritaire pour les habitants. Cette problématique revêt de multiples aspects, sur l'espace public et sur les domaines des bailleurs :

- des dépôts sauvages autour des points d'apports volontaires (PAV) mais également près de containers poubelles ;
- des encombrants ;
- un déficit d'équipements dont ceux liés à la propreté (corbeille, cendrier) ;
- une présence accrue de mégots ;
- un nombre important de voitures épaves et tampons restant plusieurs mois ;

La hausse des mésusages est liée à plusieurs facteurs. Le manque de connaissance de la taxe incitative des déchets est une des raisons majeures. Les systèmes de collectes ne sont pas toujours bien utilisés ou compris. Un travail d'information, de médiation et de communication est indispensable. Ce dernier se devra d'être collectif.

Plusieurs actes d'incivismes sur cette thématique sont constatés de manière récurrente.

La participation des habitants apparaît particulièrement importante et nécessaire sur cette thématique. Elle permet d'avoir une gestion de proximité et de recueillir les attentes concrètes et du quotidien.

Depuis 2015, une convention d'utilisation de l'abattement de 30 % de la TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties) est signée. Elle permet à la Ville, la CCPA et aux bailleurs œuvrer ensemble et de renforcer considérablement leurs implications sur ce sujet. Des actions de sensibilisation et de sanction commencent à atteindre leurs résultats et vont se généraliser.

Le cadre de convention est actualisé pour la période 2024-2030 en Annexe 7.

Objectifs

Objectif stratégique		D) Améliorer la propreté du quartier
Partenaires mobilisés	CCPA ; Ville d'Ambérieu-en-Bugey ; Dynacité ; ICF Habitat ; Semcoda	
Public prioritaire	/	
Objectifs Opérationnels		
D1 - Faciliter l'utilisation des Points d'Apports Volontaires (PAV) et autres dispositifs de collecte D2 - Agir de façon coercitive D3 - Permettre la collecte des mégots D4 - Gérer les encombrants		
Code	Actions	Critères d'évaluation
D1	Pose d'autocollants expliquant le fonctionnement sur chaque PAV Distribution d'un dépliant expliquant la facturation des PAV dans chaque ménage Changement des badges et mise à jour des bases de données Rajouter le badge dans les états des lieux (faciliter l'utilisation)	Réduction de 30% des ménages faisant des dépôts sauvages
D2	Elaboration d'un accord collectif par les bailleurs afin d'imputer les dépôts sauvages Cibler les ménages ayant une faible utilisation des badges	
D3	Installation de 5 cendriers et réalisation de 6 actions de médiations sur les espaces expérimentaux « parvis Gare » ; « Bar de la gare » et « Noblemaire »	Réduction de 50% des mégots au sol
D4	Expérimenter une action de récupération d'encombrants au domicile auprès de 50 ménages Valoriser les locaux encombrants	Diminuer de 20% le volume d'encombrants collectés

Objectif stratégique		E) Avoir une Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP)
Partenaires mobilisés	CCPA ; Ville d'Ambérieu-en-Bugey ; Dynacité ; ICF Habitat ; Semcoda	
Public prioritaire	/	
Objectifs Opérationnels		
E1 - Associer les habitants et avoir une approche locale E2 - Faire de l'abattement de TFPB un levier de la GSUP E3 – Améliorer la qualité des espaces public et bailleurs		
Code	Actions	Critères d'évaluation
E1	Réaliser 3 Diagnostics en marchant Mettre en œuvre 4 actions de nettoyage de quartier	Correction de 60% des items solutionnables identifiés dans les diagnostics
E2	Faire de l'abattement de TFPB un levier de la GSUP	Plan d'actions concerté et pluriannuel
E3	Enlèvement des voitures tampons/épaves	Enlèvement des voitures signalées sous 1 mois

3) Rénovation urbaine

Etat des lieux

Le Nouveau Programme National de Renouvellement urbain (NPNRU) signé en 2019 vise à offrir un cadre de vie de qualité aux habitants et usagers. Même si l'ensemble des bâtiments du périmètre est très hétérogène, un dysfonctionnement global de ce quartier en termes d'habitat et d'espaces extérieurs est constaté. Le NPNRU est renforcé par des projets majeurs de la Ville et de la CCPA. L'ensemble contribue à inscrire le quartier prioritaire dans la dynamique de la ville et du territoire de la Plaine de l'Ain en renforçant leur attractivité (résidentielle, économique, etc.).

Lors du précédent contrat de ville, le secteur Noblemaire (Dynacité) a été résidentialisé. L'ensemble de l'Albarine (Semcoda) a été réhabilité et une tour de 15 logements a été démolie. Ces deux premières réalisations permettent de redéfinir les espaces public et bailleurs, d'améliorer le cadre de vie des habitants, et de permettre une intégration aux projets publics. Les bailleurs sociaux travaillent sur d'autres plans de réhabilitation ou de travaux.

La CCPA et ses partenaires se sont mobilisés fortement pour transformer la gare en Pôle d'Echange Multimodal. A terme, l'intercommunalité va amorcer les travaux du Quartier des Affaires et des Savoirs, situés à 100 mètres du Quartier Politique de la Ville. Véritable levier de mixité fonctionnelle et de développement économique, ce projet vient renforcer le renouveau du quartier Gare, permettre une diversification des publics et assoir une dynamique autour de nouveaux acteurs, services, entreprises ou encore formation.

La Ville entend se mobiliser fortement sur la place Sémard. En le requalifiant, cet espace devrait devenir le cœur de quartier qui manque actuellement. Connectée au parvis de la gare, cela créerait un pôle de centralité. En effet, le réaménagement de la place, qui s'amorcera en 2025, prévoit notamment la création d'un bâtiment de services publics et associatif, avec :

- le relogement du centre social, acteur central du QPV, dans des locaux modernes et adaptés aux actions menées dans le quartier ;
- la réalisation d'une salle municipale de quartier ;
- la création d'une micro-crèche pour faciliter et accompagner les modes de garde qui apparaissent en déficit sur le périmètre ;
- la relocalisation de services municipaux en plein centre du QPV afin de permettre une proximité et une accessibilité accrue aux habitants du quartier.

Au-delà, l'ensemble de la Place Sémard sera repensé pour offrir un lieu de rencontre dédié permettant la possibilité d'organisation d'animations. Cette future place sera végétalisée pour prendre en compte les évolutions climatiques, offrir aux habitants du quartier des espaces de fraîcheur et un cadre bucolique favorisant le vivre ensemble et les rencontres. L'ensemble de l'aménagement sera complété par la réalisation d'une aire sportive, pour laquelle les jeunes du quartier sont fortement en attente.

Dans un autre périmètre du QPV, en lieu et place du bâtiment Semcoda démoli, la volonté de la Commune est de conserver le tènement du 1 place Sarrail pour en faire un espace vert et sportif. Ce dernier a pour ambition de poursuivre la végétalisation du quartier tout en créant des espaces de rencontres et d'échange.

Objectifs

Objectif stratégique		F) Requalifier le cadre urbain
Partenaires mobilisés	Etat – DDT ; CCPA ; Ville d'Ambérieu-en-Bugey ; Dynacité ; ICF Habitat ; Semcoda ;	
Public prioritaire	/	
Objectifs Opérationnels		
F1 - Poursuivre la rénovation urbaine F2 - Réhabiliter le patrimoine social des bailleurs		
Code	Actions	Critères d'évaluation
F1	Requalifier la place Sépard Aménager les squares Sarrail et Girod de l'Ain	Création d'un pôle de centralité sur la place Sépard /
F2	Réhabiliter les patrimoines « Dépôt » et « Girod de l'Ain » et « Jean Emery »	/

4) Habitat et peuplement

Etat des lieux

85 % des logements sociaux sont conventionnés PLUS.

Près de 71 % des habitants des logements sociaux sont en-dessous de 60 % du plafond PLUS et pourraient prétendre au PLAI (dont 28 % en-dessous de 20 % des plafonds). Cela atteste d'une précarité importante de la population.

Moins de 20 % du plafond PLUS	De 20 % à < 60 % du plafond PLUS	De 60 % à 100 % du plafond PLUS	Supérieur au plafond PLUS	NR
164	251	120	32	18
28,0 %	42,9 %	20,5 %	5,5 %	3,1 %

La transition écologique et l'amélioration de l'habitat

La transition écologique est un enjeu pour les bailleurs sociaux. Au-delà des injonctions réglementaires, cela concerne également des aspects sociaux. La forte hausse du coût de l'énergie a eu des impacts forts sur les ménages les plus précaires. En effet, 27% de ménages sont en situation d'impayés de charges et/ou de loyer en 2024 (contre 16% en 2015, démontrant une fragilisation).

Les partenaires souhaitent agir sur cette question des charges afin de travailler le reste à charge et donc le reste à vivre. Cela constitue un levier concret d'agir en faveur de l'amélioration de vie et de lutte contre la pauvreté. Ainsi, une réflexion importante liée aux isolations, aux systèmes chauffages, et aux énergies renouvelables permettrait de diminuer les montants des charges (projet « ENERGIES »).

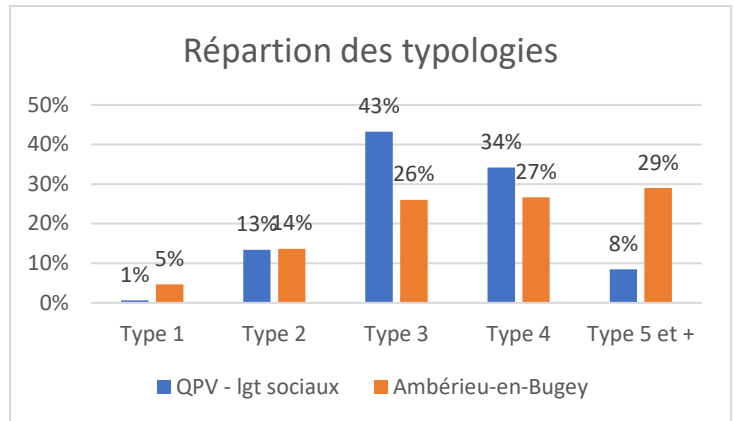
L'amélioration de l'habitat est une thématique majeure. Elle concerne notamment les entretiens locatifs que certaines personnes ne peuvent pas assurer (du fait de leur âge, d'un handicap, de manque de savoir-faire ou pour des raisons financières). Cela permet de favoriser le maintien dans le logement et d'améliorer le confort. Cette amélioration de l'habitat mobilise également les écogestes. Ces derniers permettant de diminuer les dépenses (écogestes) ou pour éviter l'humidité dans les logements. Elle garantit le maintien de la qualité du logement sur le long terme tout en étant un enjeu de solidarité.

La stratégie de peuplement

73 % de d'offre de logements sociaux de la CCPA est concentrée sur les 3 principales villes :

- Ambérieu en Bugey : 1594 logements (26 % des résidences principales) : 39 % du parc CCPA dont 1/3 est concentré sur le QPV « Les Courbes de l'Albarine » ;
- Meximieux : 779 logements (25 %) : 19 % du parc CCPA (94,4 % des 825 logements sociaux du secteur Meximieux, qu'elle constitue) ;
- Lagnieu : 631 logements (21 %) : 15 % du parc CCPA.

Sur le QPV comme ailleurs, la faiblesse du parc de petits et de grands logements, limite sa capacité à offrir une plus grande diversité de réponse du point de vue de la typologie. L'intérêt d'assurer une meilleure adéquation entre taille des logements et taille des ménages permettrait de limiter les situations peu adaptées.



Sur le QPV, l'accueil de couples, de familles monoparentales et de familles nombreuses est une réalité, mais qui est au même niveau que ce qui caractérise les différents secteurs. Cependant, une plus grande précarité et paupérisation des habitants est relevée, ce que la politique d'attribution tentera d'atténuer dans les années à venir.

L'attractivité du parc en QPV porte aujourd'hui sur la présence de son parc ancien, accessible pour de nombreux ménages au regard des faibles niveaux de loyers offerts. La diversification de l'offre sociale, comme pour les autres secteurs, s'est traduite par la réalisation de programmes neufs, proposant des typologies et des niveaux de loyers plus élevés. Cette situation est favorable à l'accueil de ménages moins précaires et à l'amélioration de la mixité sociale. De même, l'enjeu de la transformation de l'offre, en termes de typologie et de sa modernisation énergétique, doivent par une meilleure maîtrise des charges, permettre des évolutions de loyers, sans réelles répercussions pour les ménages.

En 2020, 66% des demandes satisfaites sur Ambérieu venaient des ménages dont les ressources étaient inférieures au plafond PLAI. Cela est encore plus marqué sur le QPV avec 75%.

Face à cette accentuation de l'accueil du public précaire sur le QPV, les réservataires se sont engagés à ce que 60% des attributions en QPV correspondent à des ménages ayant des ressources supérieures au 1^{er} quartile. L'objectif étant de maintenir ce cap afin de favoriser la mixité sociale.

L'essentiel La loi Elan généralise la **gestion en flux annuel** de la mise en service et des droits de réservation des logements locatifs sociaux. Le but est de pouvoir apporter plus de souplesse pour la gestion du parc social. Ce changement va pouvoir permettre d'optimiser l'allocation des logements disponibles à la demande exprimée, faciliter la mobilité résidentielle et favoriser la mixité sociale en même temps que l'accès au logement des plus défavorisés.

Le bailleur social connaît l'occupation sociale de son parc (à l'immeuble, à la cage d'escalier). Il est ainsi en mesure, à chaque libération de logement, d'orienter celui-ci vers le réservataire dont le public de demandeurs lui paraît le plus adapté. La gestion en flux facilitera donc la réalisation des objectifs de mixité sociale par l'accès des ménages du premier quartile de revenus aux logements situés en dehors des QPV (25 % des attributions minimum annuelles suivies de baux signés).

Objectifs

Objectif stratégique G) Faire de la transition écologique un levier de réduction des charges et de l'amélioration de l'habitat		
Partenaires mobilisés	DDT, Conseil Départemental, CCPA, Ville d'Ambérieu-en-Bugey, bailleurs	
Public prioritaire	/	
Objectifs Opérationnels		
G1 - Œuvrer en faveur de la baisse des charges G2 – Accompagner les personnes dans l'amélioration de l'habitat		
Code	Actions	Critères d'évaluation
G1	Agir sur les consommations des logements sociaux (projet ENERGIES)	Réalisation de l'étude Dynacité Baisse des charges à définir suite à l'étude
	Etendre l'expérimentation « l'autre DPE » à 30 logements	Ratio de 1 € investi pour 4 € d'économies d'énergies
G2	Favoriser les écocestes et les petites réparations	100 interventions

Objectif stratégique H) Favoriser la mixité sociale		
Partenaires mobilisés	DDETS, Conseil Départemental, CCPA, Ville d'Ambérieu-en-Bugey, bailleurs	
Public prioritaire	/	
Objectifs Opérationnels		
H1 - Développer une stratégie de peuplement		
Code	Actions	Critères d'évaluation
H1	Rééquilibrer les attributions grâce au plan partenarial de gestion de la demande sociale	60% des attributions aux publics au-dessus du premier quartile

5) Accès aux droits et maîtrise de la langue

Etat des lieux

Les différentes formes d'isolements sont autant de freins qui empêchent des personnes, aux profils très différents, de développer leur sociabilisation, leur autonomie et donc leur intégration au sein de la société.

Cette thématique a été très investie lors du contrat de ville 2015-2022. De multiples projets et avancées ont vu le jour au bénéfice des habitants. La plus importante est Agora France Services. Bâtiment regroupant à la fois 3 agents France Services mais également de multiples partenaires apportant des réponses et de la proximité.

L'accès aux droits est essentiel pour permettre aux habitants d'accéder à l'autonomie. La complexité et le déficit d'informations/de compréhension des dispositifs, les formes de non-recours, le passage à l'informatique et l'internet pour le recours à des prestations sociales (prises de rendez-vous, consultation de documents), sont autant de freins à l'accès aux droits.

La maîtrise de la langue favorise l'insertion sociale et permet à chacun d'acquérir les compétences de base pour pouvoir s'exprimer et agir en tant que citoyen. La maîtrise de la langue est un élément essentiel pour que les habitants aient les capacités suffisantes permettant, par exemple, d'accompagner la scolarité de leurs enfants, d'être autonome dans leur vie quotidienne et citoyenne ou bien d'accéder à l'emploi.

Plusieurs types d'actions existent actuellement sur le territoire ambarrois. Si les différents partenaires soulignent les demandes croissantes d'apprentissage de la langue française par les habitants du quartier prioritaire, ils ne peuvent, malheureusement, répondre à toutes les demandes. De surcroît, les dispositifs, en constante évolution, manquent souvent de lisibilité pour les acteurs et les usagers. Ainsi, une coordination entre les acteurs favoriserait une meilleure adéquation des actions et des besoins des publics. Le but étant de développer davantage la notion de parcours d'apprentissage adaptés aux besoins de chacun.

L'action « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » est déjà déployée au Collège St Exupéry. Elle permet l'acquisition des fondamentaux du français (comprendre, parler et écrire), la connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française et la compréhension du fonctionnement et des attentes de l'école vis-à-vis des élèves et des parents. Son déploiement sur les établissements scolaires permettrait de renforcer la maîtrise de la langue tout en favorisant les relations avec les écoles. Cela facilitera l'investissement des parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Objectifs

Objectif stratégique		I) Garantir l'accès aux droits
Partenaires mobilisés	Etat ; CAF ; CCPA ; Conseil Départemental ; Ville d'Ambérieu-en-Bugey ; Acteurs associatifs	
Public prioritaire	/	
Objectifs Opérationnels		
I1 - Maintenir la complémentarité de l'offre existante		
Code	Actions	Critères d'évaluation
I 1	Développer les synergies entre Agora France Services, Ecrivains publics, La ruche et le Point Justice	/

Objectif stratégique		J) Agir dans une logique de parcours de maîtrise de la langue
Partenaires mobilisés	Etat ; Conseil Départemental ; CAF ; France Travail ; Ville d'Ambérieu-en-Bugey ; Acteurs associatifs	
Public prioritaire	/	
Objectifs Opérationnels		
J1 - Développer la notion de parcours J2 – Faire de la maîtrise de la langue un outil de la réussite éducative		
Code	Actions	Critères d'évaluation
J1	Coordonner le réseau des acteurs contribuant à la maîtrise de la langue Soutenir le portail d'accueil de d'orientation	Elaboration en commun de l'offre et des plannings Accueillir et orienter 80 personnes
J2	Créer une action « OEPRE » (Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants) à destination des élèves de primaire	Création ; 10 familles assidues ; autonomie

6) Soins et santé

Etat des lieux

L'offre d'équipements de soins et de santé du Quartier Politique de la Ville se compose d'un cabinet médical avec un médecin généraliste et d'une pharmacie adjacente. A proximité immédiate, on retrouve le Centre de Santé Sexuelle

Cette offre vient s'intégrer au maillage territorial avec l'Hôpital privé et le pôle médical des Allymes notamment, accessibles en bus.

Les études montrent des indicateurs de santé nettement moins favorables pour les populations les moins favorisées. Ces populations cumulent généralement les expositions aux différents facteurs de risque pour la santé (environnement professionnel, environnement familial, comportement défavorables...).

Le taux de recours à la vaccination et au dépistage organisé des cancers est également moindre qu'en population générale.

Afin de lutter contre ces inégalités de santé il conviendra de mener d'avantage d'actions de prévention et d'éducation à la santé adaptés aux plus fragiles avec des modalités de mise en œuvre spécifique et des messages ad hoc.

Afin de concentrer les moyens, les actions en faveur du dépistage organisé des cancers en particulier « féminins » et leur prévention ainsi que le renforcement de l'accès à la vaccination seront priorités

Objectifs

Objectif stratégique		K) Favoriser l'accès aux actions de prévention santé
Partenaires mobilisés	DDETS, Conseil Départemental, ARS, Ville d'Ambérieu-en-Bugey	
Public prioritaire	Les femmes	
Objectifs Opérationnels		
K1 - Promouvoir et améliorer l'accessibilité du dépistage organisé du cancer K2 – Promouvoir la vaccination K3 - Favoriser l'accès à une alimentation favorable à la santé		
Code	Actions	Critères d'évaluation
K1	Organiser une journée de sensibilisation des femmes au dépistage des cancers et faciliter l'accès au dépistage	50 femmes présentes aux actions de prévention des cancers Nombre de dépistage réalisé
K2	Organiser des séances de vaccination Sensibilisation à la vaccination HPV	15 personnes vaccinées Amélioration du taux de participation à la campagne vaccination HPV
K3	Etudier la possibilité du dispositif « petit déjeuner » à l'école Travailler l'équilibre alimentaire au goûter avec le CLAS	Viabilité du dispositif Appropriation par les enfants et parents et reproduction par 50%

7) Vers un emploi durable

Etat des lieux

Les postes réclamant peu de qualification sont souvent soumis aux horaires décalés et au travail organisé en 2x8 ou 3x8. Ils se heurtent à la faible offre de transports en commun et au problème de garde d'enfants. La problématique de l'insertion professionnelle des 16-25 ans est prégnante.

Le réseau du service public de l'emploi est très mobilisé au sein d'un territoire actif et dynamique sur le champ de l'emploi. Cependant, malgré une baisse significative du nombre de demandeurs d'emploi entre 2015 et 2023, le Quartier Politique de la Ville concentre encore des populations éloignées de l'emploi. En effet, le quartier prioritaire compte 230 demandeurs d'emploi. Cela représente 29,4 % des inscrits ambarrois à France Travail (781) alors que le Quartier Politique de la Ville regroupe 13 % de la population. Les principales caractéristiques sont :

- 41 % de bénéficiaires de minimas sociaux (31 % à l'échelle de la ville) ;
- Un niveau de qualification relativement faible (69 % inférieur ou CAP/BEP contre 56 % sur la ville) ;
- 54 % de femmes (53 % ville) ;
- 50 % inscrits depuis moins de 6 mois ;

A noter que 55 % des demandeurs d'emploi habitent sur le secteur Albarine-Girod de l'Ain.

Parmi les 566 jeunes reçus par la Mission locale jeunes d'Ambérieu-en-Bugey, 109 habitent dans les quartiers concernés par la Politique de la Ville, soit 19 % du public (13 % en 2014, la MLJ accompagne davantage ce public). La répartition en terme d'âge et de genre est relativement équilibrée.

Le Quartier Politique de la Ville regroupe 126 Bénéficiaires du RSA (BRSA) soit 26,5 % des 474 bénéficiaires RSA de la commune. On note également une ancienneté plus faible dans le dispositif.

42 % des BRSA résident à Noblemaire / Charmilles et 34 % sur le secteur Albarine-Girod de l'Ain.

Ancienneté RSA				
Nbr mois	QPV		Ville	
	Nombre	%	Nombre	%
<6mois	24	19,0 %	35	7,4 %
6-12mois	19	15,1 %	111	23,4 %
12-24 mois	37	29,4 %	118	24,9 %
2-5 ans	23	18,3 %	109	23,0 %
5-10 ans	11	8,7 %	52	11,0 %
>10 ans	12	9,5 %	49	10,3 %

Age des bénéficiaires du RSA				
Nbr mois	QPV		Ville	
	Nombre	%	Nombre	%
18-25 ans	6	4,80 %	13	2,7 %
26-35 ans	48	38,1 %	138	29,1 %
36-50 ans	39	31 %	184	38,8 %
51-55 ans	14	11,1 %	55	11,6 %
>56 ans	19	15,1 %	84	17,7 %

Objectifs

Objectif stratégique		L) Développer les parcours à l'emploi
Partenaires mobilisés	DDETS, Conseil Départemental, CCPA, Ville d'Ambérieu-en-Bugey, France Travail, Mission Locale Jeunes	
Public prioritaire	Les femmes en situation de monoparentalité et/ou BRSA Les jeunes	
Objectifs Opérationnels		
L1 - Rapprocher offre et demande L2 - Déployer des actions pour « recruter autrement » L3 - Renforcer l'employabilité		
Code	Actions	Critères d'évaluation
L1	Amener les publics prioritaires (DELD et BRSA) vers les actions emploi du territoire	A définir
L2	Organiser une action « du stade à l'emploi » avec le club de football	Atteindre 35% de public du QPV
L3	Mettre en œuvre des chantiers éducatifs et d'insertion pour les jeunes	25 jeunes bénéficiaires 70% de sorties positives (emploi, formation, continuité accompagnement)
L3	Organiser une session de FOS (maîtrise de la langue) sur les métiers de l'entretien	10 bénéficiaires 80% de progression linguistique 60% de sortie positive à l'emploi

8) Vivre-ensemble, préventions et sécurité

Etat des lieux

La partie tranquillité publique et prévention de la délinquance du Contrat de Ville est en cohérence avec le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

La Commune dispose d'une police municipale et une convention de coordination est signée avec la gendarmerie. La Ville dispose de vidéoprotection urbaine. 1,5 ETP d'éducateur de prévention de l'ADESA 01 sont présents sur le territoire.

Depuis plusieurs années, le Quartier Politique de la Ville a une image de plus en plus négative. Cela est encore plus vrai pour le quartier prioritaire des Courbes de l'Albarine. Cette partie de la Ville n'attire que peu ou pas les autres habitants d'Ambérieu-en-Bugey.

Il n'y a pas de sur-représentation très marquée des différents items de sécurité ou de prévention de la délinquance. Néanmoins, le secteur est plus fragile socialement, ce qui peut générer un basculement. Les forces de l'ordre peuvent intervenir sans difficultés.

11 situations de Violences intrafamiliales en 2023 sur les 77 de la Ville soit 14 %.

L'importante gare SNCF constitue un vecteur d'acheminement de délinquants et de trafiquants. Elle est régulièrement la cible d'incivilités. La Brigade de gestion des flux de la Gendarmerie est présente pour juguler cela.

L'utilisation abusive d'espaces privés, notamment des halls d'immeubles, peut engendrer des nuisances et/ou de tensions. Une vitesse parfois excessive de véhicules (voitures et 2 roues) est également remontée par les habitants. Enfin des trafics causent des problématiques.

L'ensemble peut donner un sentiment d'insécurité. Du fait d'un caractère relativement apaisé, la priorité est donner à la prévention. Les temps conviviaux, de rencontres et d'échanges peuvent également permettre de favoriser le vivre-ensemble et d'apaiser des tensions.

Au-delà, l'investissement global dans la requalification de l'espace public devrait permettre également d'apaiser certaines tensions et permettre et d'attirer de nouveau des populations diverses, avec l'installation de locaux tertiaires, de résidences habitat ou de services ou commerces.

Objectifs

Objectif stratégique		M) Renforcer la présence de proximité
Partenaires mobilisés	Etat ; Gendarmerie Nationale ; Conseil Départemental ; Ville d'Ambérieu-en-Bugey ; Sauvegarde de l'enfance ; Bailleurs sociaux ;	
Public prioritaire	Les jeunes 16-25 ans	
Objectifs Opérationnels		
M1 - Encourager les rencontres, créer des liens de confiance et de solidarité		
Code	Actions	Critères d'évaluation
M1	Renforcer le personnel de préventions et de médiation de proximité	Maintien du poste de médiatrice sociale 2 éducateurs de prévention Création du poste d'animateur de proximité
	Organiser 5 animations de quartiers	1500 personnes ; présence des bailleurs

Objectif stratégique		N) Améliorer la sécurité et la tranquillité publique
Partenaires mobilisés	Etat ; Procureur de la République ; Gendarmerie Nationale ; Ville d'Ambérieu-en-Bugey ; Bailleurs sociaux ;	
Public prioritaire		
Objectifs Opérationnels		
N1 - Lutter contre les trafics N2 – Favoriser la tranquillité publique		
Code	Actions	Critères d'évaluation
N1	Cibler les trafics de stupéfiants et de mécaniques sauvages	/
N2	Installer un radar pédagogique pour mesurer la vitesse sur la rue Noblemaire et av Sarrail	Objectiver la question de la vitesse des véhicules Mise en place d'action de contrôle le cas échéant

9) Culture, sports et loisirs

Etat des lieux

La commune d'Ambérieu-en-Bugey a un tissu associatif important, historique et dynamique.

Parmi les 152 associations, il y a 55 associations dans le domaine sportif, 40 dans le domaine culturel et 62 sur le champ de la solidarité.

Le sport est aujourd'hui un élément majeur du lien social. Les jeunes filles et les femmes, notamment les mères isolées, sont davantage éloignées que les hommes d'une pratique régulière de sports ou du loisir. La diversification des pratiques sportives, la féminisation et la promotion du sport sont des enjeux majeurs pour favoriser le vivre-ensemble et la santé. Il conviendra d'avoir une double attention concernant la pratique du sport sous forme de loisirs et de façon régulière, individuelle ou dans un club.

L'immeuble Phoenix est situé sur le quartier prioritaire et est utilisé par une quinzaine d'associations culturelles, caritatives et sportives. Une association de gymnastique, plus gros club sportif de la ville se situe dans le Quartier Politique de la Ville.

En analysant les données de 60% des adhérents ambarrois de clubs sportifs, il apparaît que 114 habitent le Quartier Politique de la Ville (6,7 % des habitants). Il y a une majorité d'hommes (64 %). Ce sont surtout des mineurs qui sont inscrits en clubs sportifs, avec 47 % de 0-11 ans et 23 % de 12-18 ans. Le sport le plus pratiqué en club est le football (48 % des adhérents référencés). A noter qu'au sein du club de football, 26 % des adhérents sont du Quartier Politique de la Ville.

L'art et la culture, les loisirs et les activités sportives sont autant de thématiques qui contribuent à la cohésion sociale. Cependant, les habitants du quartier prioritaire y ont souvent moins accès. Cela s'explique par des raisons financières ou d'éloignements.

L'éducation artistique et culturelle, la rencontre avec les œuvres et les artistes, ainsi que la pratique, sont autant d'aspects qui concourent à la promotion de la culture auprès des habitants. Les pratiques culturelles sont des éléments indispensables aux relations entre les habitants et leur territoire de vie et entre les habitants eux-mêmes.

La médiathèque la Grenette, située au centre-ville, compte 2162 usagers dont 1290 lecteurs ambarrois. 114 habitent le secteur prioritaire, ce qui représente 8,8 % des inscrits (contre 4% en 2015). La régularité et la fréquence des actions menées sur le quartier, pour certaines en lien avec le centre Social, a permis d'accroître la fréquentation.

Du fait de sa taille, la Commune compte un nombre limité d'équipements culturels, avec notamment : Espace 1500, Médiathèque, musée, château des Allymes, MJC, cinéma. Un renforcement et une diversification de l'offre apparaissent comme nécessaires.

Pour lever les freins d'accès à l'offre artistique et offrir à chacun la possibilité d'exprimer et de développer sa propre culture, il convient d'adopter une approche territoriale. Cela permet de croiser la poursuite de la généralisation de l'éveil et de l'éducation artistique et culturelle avec la présence artistique au plus près des habitants, le développement de ressources culturelles et une attention à la qualité architecturale et aux patrimoines. Dans cette perspective, la Convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture, portée par la CCPA, est un cadre de développement de l'action. Elle permet de travailler l'égalité d'accès à l'offre et la pratique culturelle.

Objectifs

Objectif stratégique		O) Encourager la pratique sportive
Partenaires mobilisés	DDETS, Conseil Départemental, ARS, Ville d'Ambérieu-en-Bugey,	
Public prioritaire	Les femmes	
Objectifs Opérationnels		
O1 – Faciliter les pratiques sportives de loisirs et régulières		
Code	Actions	Critères d'évaluation
O1	Développer la découverte d'un sport par an (été et animations de quartiers)	30 bénéficiaires
	Mettre en œuvre de la pratique sportive au féminin	25 femmes accédant à la pratique sportive
	Favoriser l'accès des habitants au dispositif « Savoir nager »	Accompagner 20 personnes à Sport et Culture en Fête avec les aides
	Faire connaître les aides de financement	

Objectif stratégique		P) Favoriser l'accès et la participation à la vie artistique et culturelle
Partenaires mobilisés	Etat-DRAC, Éducation nationale, CCPA, Conseil départemental, Ville d'Ambérieu-en-Bugey, acteurs associatifs	
Public prioritaire		
Objectifs Opérationnels		
P1 - Favoriser la pratique artistique dès le plus jeune âge et tout au long de la vie		
P2 - Garantir l'égalité d'accès à l'offre culturelle et artistique sur la ville		
Code	Actions	Critères d'évaluation
P1	1 résidence annuelle dans le cadre de la CTAEC	Renouvellement du public, assiduité, nombre d'heures de pratique par usager et stabilité de ce nombre
	Soutenir une action de médiation socioculturelle	15 bénéficiaires ; assiduité et montée en compétences
P2	Maintenir une programmation de 10 actions culturelles dont des spectacles familles	500 bénéficiaires
	3 actions de médiation hors les murs de la médiathèque (dont Partir en livre et quartiers en fêtes)	15 % QPV usagers de la médiathèque

Engagements communs et signatures

Engagements

Le Contrat de Ville est valable 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2024, soit jusqu'à 31 décembre 2029.

Le Contrat de Ville est susceptible d'évoluer. Des orientations, des objectifs, des actions et des acteurs peuvent évoluer, être rajoutés ou enlevés. Cela fera l'objet d'avenants le cas échéant.

En tenant compte de leurs compétences et de leurs orientations politiques et budgétaires, l'ensemble des signataires du Contrat de Ville s'engage à :

- 1. Mobiliser leurs moyens humains, matériels et financiers pour la mise en œuvre du plan d'actions découlant des enjeux et orientations identifiés dans le contrat de Ville 2024-2030**, par une mobilisation des dispositifs de droit commun en fonction des programmes d'actions annuels
- 2. Désigner une personne référente qui aura en charge :**
 - la représentation de sa structure aux diverses instances de vie du contrat : animation, suivi, évaluation, pilotage.
 - la contribution à l'ingénierie du Contrat de Ville 2024-2030.
 - la transmission et le partage de données sur le suivi des actions en direction du quartier prioritaire, leur mise en œuvre opérationnelle.
- 3. Pour les partenaires concernés, voter annuellement, après débat d'orientations budgétaires, une enveloppe de crédits spécifiques** pour alimenter l'Appel à projets

Ces crédits sont destinés à promouvoir des actions existantes ou mettre en place de nouvelles actions répondant aux objectifs du présent contrat. Le soutien aux associations et à leurs projets constitue un enjeu fondamental de la Politique de la Ville. C'est pourquoi l'ensemble des financeurs s'engage à mettre en place un appel à projet unique et simplifié Etat/Collectivités/opérateurs dont les principaux principes sont détaillés en Annexe 8.

Signatures

<p>PREFECTURE DE L'AIN Chantal MAUCHET <i>Préfète de l'Ain</i></p>	<p>Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain Jean-Louis GUYADER <i>Président</i></p>	<p>Ville d'Ambérieu-en-Bugey Daniel FABRE <i>Maire</i></p>
<p>DEPARTEMENT DE L'AIN Jean DEGUERRY <i>Président</i></p>		<p>CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AIN Helène MAGNON <i>Directrice adjointe de la CAF de l'Ain</i></p>
<p>Education Nationale Maryline REMER <i>IA-DASEN</i></p>	<p>France Travail Christophe VELLA <i>Directeur d'Agence</i></p>	<p>Agence Régionale de Santé Sidonie JIQUEL <i>Directrice départementale de l'Ain</i></p>
<p>DYNACITE Marc GOMEZ <i>Directeur Général</i></p>	<p>SEMCODA Bernard PERRET <i>Directeur Général</i></p>	<p>ICF Habitat Sud-est Méditerranée Sophie MATRAT <i>Présidente</i></p>

ANNEXES

Annexe 1 : Géographie prioritaire

Annexe 2 : Synthèse de la concertation habitants

Annexe 3 : Données chiffrées et statistiques du diagnostic territorial

Annexe 4 : Tableau de synthèse des objectifs

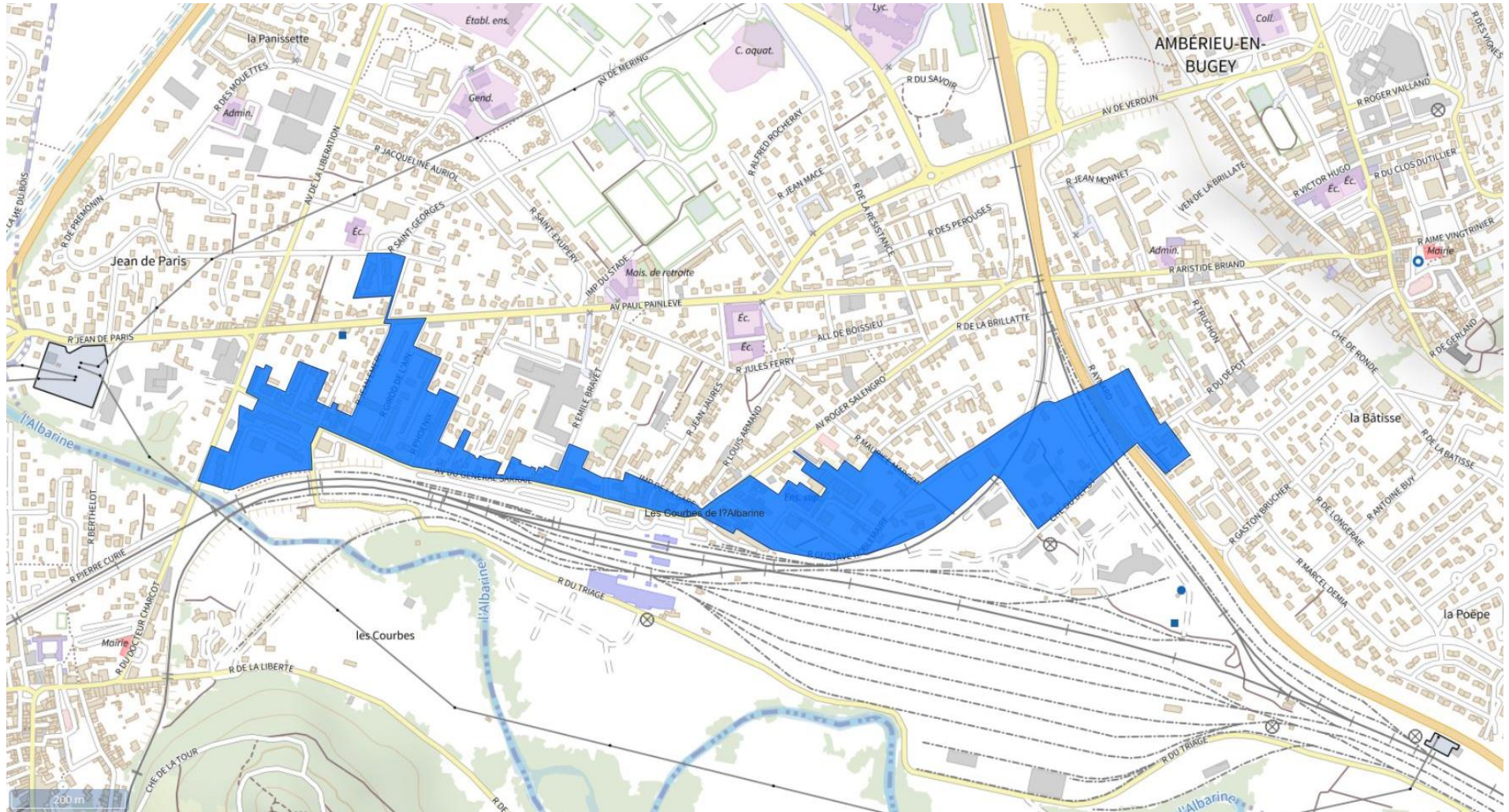
Annexe 5 : Outil de suivi du Contrat de Ville

Annexe 6 : Synthèse des évaluations « Repères » CP à CM1 des écoles

Annexe 7 : Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB

Annexe 8 : Principes de l'Appel à projets

Annexe 1 : Géographie prioritaire



Périmètre du Quartier Politique de la Ville en liseré bleu

Liste des rues du QPV

Rue de l'Albarine : n° 1 à 16

Avenue Général Sarrail : n° 2 à 88

Rue St Georges : n° 195 et 215

Rue Jean Emery : uniquement pair n° 2 à 14

Rue Girod de l'Ain : n° 1 à 16

Rue Berthelot : n° 7

Rue Jean Jaurès : n° 1 à 4

Avenue Roger Salengro : n°71, 80, 87, 89 et 91

Rue Gustave Noblemaire : n°31 à 48 + Tours A, B, C et D

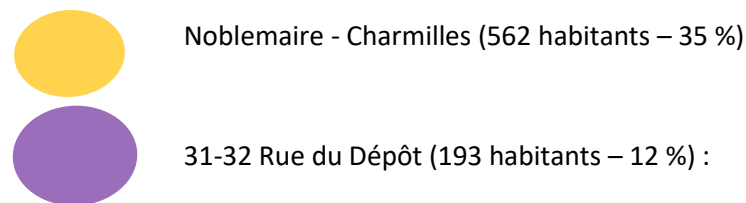
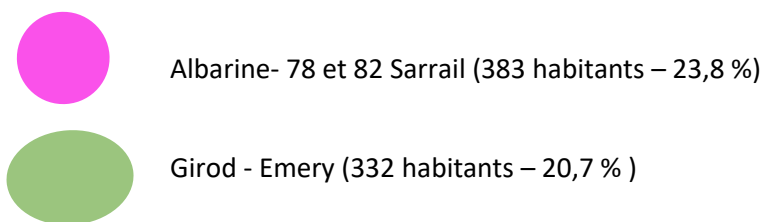
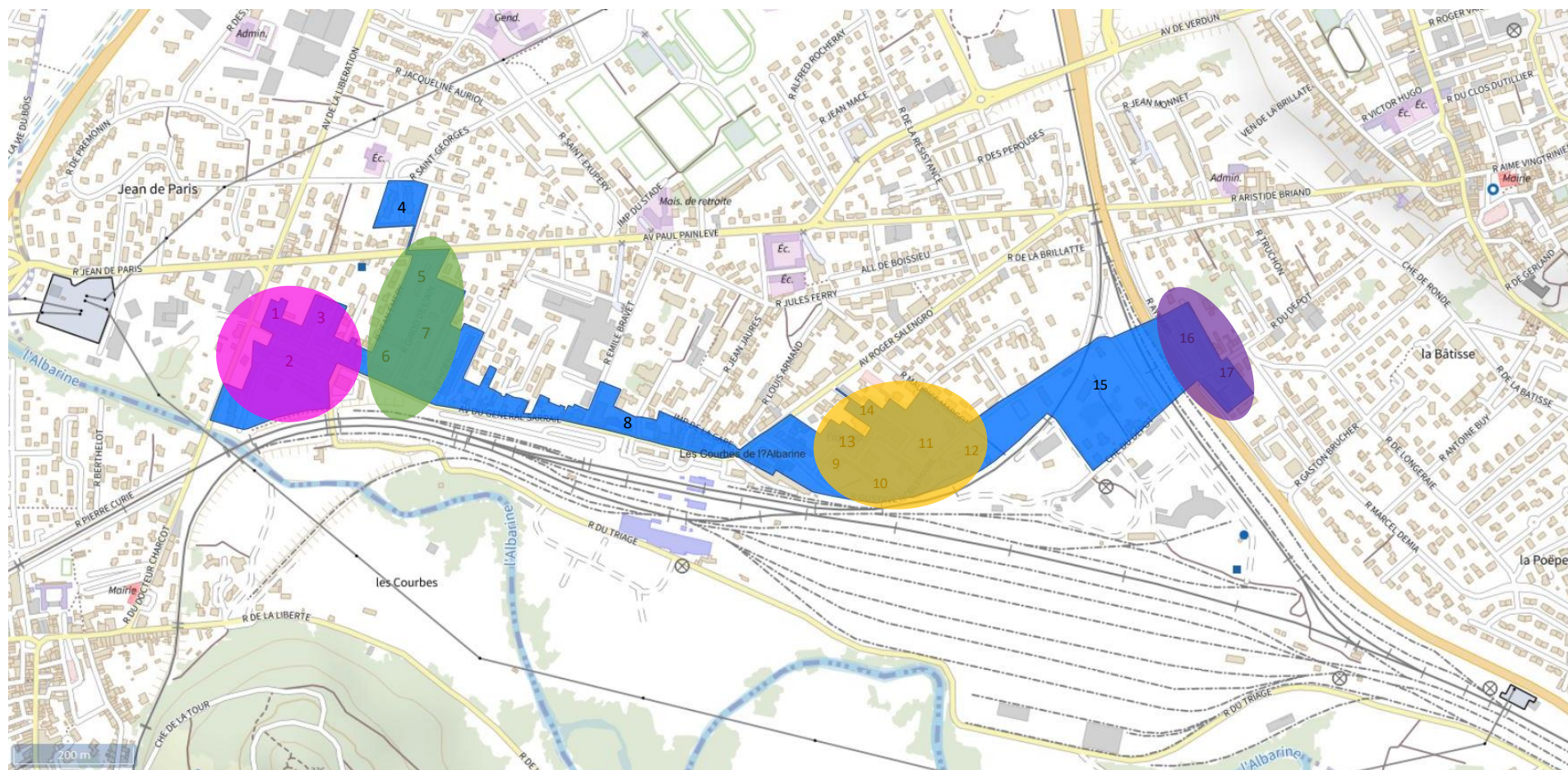
Rue du Dépôt : n° 31 et 32

Chemin du Dépôt : n° 34 à 44

Emplacement des programmes bailleurs (cf carte ci-après)

N°	Bailleur	Programme	Nbr logement
1	Dynacité	82 av Sarrail	12
2	Semcoda	Albarine	91
3	Dynacité	78 av Sarrail	16
4	Dynacité	195-215 St Georges	39
5	Dynacité	Jean Emery	30
6	ICF	Les Ambarres	50
7	Dynacité	Girod de l'Ain	72
8	Semcoda	7 rue Berthelot	10
9	Dynacité	Noblemaire Tour A	36
10	Dynacité	Noblemaire Tour B	24
11	Dynacité	Noblemaire Tour C	32
12	Dynacité	Noblemaire Tour D	40
13	Dynacité	46-48 Gaia	37
14	Semcoda	Les charmilles	54
15	Dynacité	44 chemin du Dépôt	24
16	Dynacité	32 rue du Dépôt	40
17	Dynacité	31 rue du Dépôt	29

Carte des 4 sous-ensembles et des programmes bailleurs



Annexe 2 : Synthèse de la concertation habitants

Thématique	Constats	Attentes / souhaits
Education	Des situations de violence entre enfants dans l'école, aux abords ou sur les quartiers	Animer des espaces de paroles pour que les enfants puissent exprimer ce qu'ils vivent dans les familles, à l'école, dans les parcs... Des temps pour échanger avec et entre parents (« café habitants » à l'école pour parents et élèves ?
Vivre ensemble	Conflits entre voisins et enfants Groupes de personnes de cultures différentes et de langues différentes = richesse mais difficile de tisser des liens	Plus de lieux et d'actions permettant le vivre ensemble ou de désamorcer les conflits : Proposer des temps de partage dans les parcs (avec tables + jeux) Fête des voisins qui peut permettre la rencontre et créer des liens de confiance et de solidarité (Kermesse de Noblemaire)
Cadre de Vie	manque équipements (poubelles, barrières pour chiens errants, propreté canines, banc)	Des parcs aménagés et accessibles à toutes et tous et munis de bancs Des parcs à chiens à proximité
	Manque d'entretiens des espaces publics et bailleurs	Des espaces verts entretenus
	Manque d'aires de jeux	Des aires de jeux sont installées à bonne distance des habitations, elles sont adaptées aux différents âges des enfants ; Lieu de jeux pour les adolescents : un terrain de foot ou un city stade
Propreté	Dépôts sauvages et encombrants	Quartier propre et agréable à vivre. Il y a moins de déchets sur l'espace public Sévir
	Problématiques des PAV	Un système qui fonctionne, propre, compris, Rappeler systématiquement les règles aux nouveaux locataires Mettre des conteneurs en plus sur l'ensemble des lieux. Présenter et expliquer le fonctionnement de la gestion des déchets et de son coût.
Sécurité	Vitesse des voitures (rue Noblemaire, Av Sarraill)	Amélioration de la sécurité routière Diminuer la vitesse des véhicules motorisés pour sécuriser les déplacements à pieds.
	Sentiment de ne pas voir assez les forces de l'ordre et impunité	Patrouilles et échanges avec la GN et PM Prévoir des temps de dialogues réguliers avec les services de police et les habitants.
Accès aux services publics, équipements divers	Quartier qui manque de services	Installation d'un distributeur de billets, d'une boulangerie, d'une boîte aux lettres proche de l'Albarine.
	Difficulté pour se déplacer sans voiture, notamment le week-end	Amélioration de la mobilité et Augmenter la fréquence des bus Caler les horaires de bus à l'entrée et sortie des collèges/Lycées

Annexe 3 : Données chiffrées et statistiques du diagnostic territorial

Les données présentées ci-après sont issues des données des bailleurs sociaux datant de Janvier 2024.

Le quartier prioritaire vis-à-vis d'Ambérieu-en-Bugey

Composition familiale	QPV – logements sociaux	QPV – logements sociaux	Ambérieu-en-Bugey	Ambérieu-en-Bugey
Couple avec enfants	177	29%	1422	21%
Couple sans enfant	72	11%	1613	24%
Familles monoparentales	193	31,1%	670	10%
Personnes seules	178	29%	3067	45%
Total	620		6772	

Tranche d'âge des occupants	QPV – logements sociaux	QPV – logements sociaux	Ambérieu-en-Bugey	Ambérieu-en-Bugey
0 à 18 ans	530	34%	3623	25,4%
18 à 29 ans	308	19%	2055	14,4%
30 à 59 ans	541	34%	5118	35,8%
60 à 74 ans	174	11%	2169	15,2%
>75 ans	29	2%	1322	9,3%
Total	1582	100%	14287	

Tranche d'âge des enfants	QPV – logements sociaux	Pourcentage	Ambérieu-en-Bugey	Ambérieu-en-Bugey
0 à 2 ans	33	4%	712	17%
3 à 5 ans	93	12%		
6 à 10 ans	160	21%	869	21%
11 à 14 ans	149	20%	695	17%
15 à 17 ans	95	13%	517	12%
> 18 ans	223	30%	1350	33%
Total	753		4143	

Par sous-ensemble

Les 4 principaux sous-ensembles sont représentés. Manquent : chemin du Dépôt (28 logements), rue St Georges (39 logements), rue Berthelot (10 logements).

Certaines données sont très partiellement incomplètes, expliquant certains écarts de données.

Nombre d'habitants	Albarine-Sarrail	Girod-Emery	Noblemaire	Rue du Dépôt	QPV – logements sociaux
Nombre logement	119	152	223	69	640
Nombre d'habitants	383	332	562	193	1606
Ratio hab/lgt	3,22	2,18	2,52	2,80	2,51

Type de logement	Albarine-Sarrail		Girod-Emery		Noblemaire		Rue du Dépôt		QPV – logements sociaux	
	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
Type 1	0	0,0%	0	0,0%	2	0,9%	0	0,0%	4	0,6%
Type 2	4	3,4%	6	3,9%	28	12,6%	11	15,9%	86	13,4%
Type 3	36	30,3%	106	69,7%	92	41,3%	18	26,1%	277	43,3%
Type 4	62	52,1%	35	23,0%	83	37,2%	30	43,5%	219	34,2%
Type 5 et 6	17	14,3%	5	3,3%	18	8,1%	10	14,5%	54	8,4%
Total	119		152		223		69		640	

Structure des ménages	Albarine-Sarrail		Girod-Emery		Noblemaire		Rue du Dépôt		QPV – logements sociaux	
	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
Couple avec enfants	49	41,2%	27	18,2%	69	31,9%	17	25,8%	177	28,7%
Couple sans enfant	5	4,2%	20	13,5%	30	13,9%	8	12,1%	72	11,4%
Familles monoparentales	47	39,5%	53	35,8%	62	28,7%	22	33,3%	193	31,1%
Personnes seules	18	15,1%	48	32,4%	55	25,5%	19	28,8%	178	28,8%
Total	119		148		216		66		620	

Tranche d'âge des occupants	Albarine-Sarrail		Girod-Emery		Noblemaire		Rue du Dépôt		QPV – logements sociaux	
	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
0 à 18 ans	125	33,3%	101	29,1%	188	34,1%	81	43,1%	530	33,5%
18 à 29 ans	92	24,5%	67	20,2%	86	15,6%	31	16,5%	308	19,5%
30 à 60 ans	121	32,3%	112	33,7%	201	36,4%	54	28,7%	541	34,2%
60 à 80 ans	34	9,1%	38	11,4%	69	12,5%	20	10,6%	174	11,0%
>80 ans	3	0,8%	14	4,2%	8	1,4%	2	1,1%	29	1,8%
Total	375		332		552		188		1582	

Tranche d'âge des enfants/jeunes	Albarine-Sarrail		Girod-Emery		Noblemaire		Rue du Dépôt		QPV – logements sociaux	
	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
0 à 2 ans	5	2,5%	10	7,1%	11	4,2%	2	1,9%	33	4,4%
3 à 5 ans	25	12,4%	19	13,6%	29	11,0%	12	11,7%	93	12,4%
6 à 10 ans	37	18,3%	30	21,4%	59	22,4%	25	24,3%	160	21,2%
11 à 14 ans	33	16,3%	25	17,9%	62	23,6%	22	21,4%	149	19,8%
15 à 17 ans	25	12,4%	17	12,1%	27	10,3%	20	19,4%	95	12,6%
18 à 25 ans	62	30,7%	30	21,4%	59	22,4%	18	17,5%	178	23,6%
>25 ans	15	7,4%	9	6,4%	16	6,1%	4	3,9%	45	6,0%
Total	202		140		263		103		753	

ratio enfants / habitants	Albarine-Sarrail		Girod-Emery		Noblemaire		Rue du Dépôt		QPV – logements sociaux	
	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
mineurs	125	33%	101	30%	188	34%	81	43%	530	33,5%
majeurs	77	21%	39	12%	75	14%	22	12%	223	14,1%
Total	202	54%	140	42%	263	48%	103	55%	753	47,6%

% plafond PLUS	Albarine-Sarrail		Girod-Emery		Noblemaire		Rue du Dépôt		QPV – logements sociaux	
	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
<20% plafond	24	20,2%	41	29,1%	68	33,5%	18	32,1%	164	28,0%
20-60% plafond	53	44,5%	56	39,7%	89	43,8%	27	48,2%	251	42,9%
61-100% plafond	27	22,7%	33	23,4%	34	16,7%	9	16,1%	120	20,5%
> plafond	7	5,9%	8	5,7%	7	3,4%	2	3,6%	32	5,5%
NR	8	6,7%	3	2,1%	5	2,5%	0	0,0%	18	3,1%
Total	119		141		203		56		585	

Annexe 4 : Tableau de synthèse des objectifs

Thématique	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
1. Réussite éducative et parentalité	A) Soutenir les parents dans leur rôle éducatif B) Favoriser les actions de santé permettant d'améliorer les apprentissages C) Améliorer les relations filles-garçons	A1 - Développer la parentalité active
		A2 - Engager une réflexion concernant la mise en œuvre d'un Programme de Réussite Educative (PRE)
		A3 - Accroître l'offre de modes de garde
2. Pour un quartier propre	D) Améliorer la propreté du quartier E) Avoir une Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP)	B1 - Agir sur la prévention, le dépistage, et le soin au sein des écoles du Quartier Politique de la Ville
		B2 - Engager une réflexion concernant la prise en charge orthophonie
		C1 - Agir en prévention auprès des élèves
		D1 - Faciliter l'utilisation des Points d'Apports Volontaires (PAV) et autres dispositifs de collecte
3. Cadre de vie et rénovation urbaine	F) Requalifier le cadre urbain	D2 - Agir de façon coercitive
		D3 - Permettre la collecte des mégots
		D4 - Gérer les encombrants
4. Habitat et peuplement	G) Faire de la transition écologique un levier de réduction des charges et de l'amélioration de l'habitat H) Favoriser la mixité sociale	E1 - Associer les habitants et avoir une approche locale
		E2 - Faire de l'abattement de TFPB un levier de la GSUP
5. Accès aux droits et maîtrise de la langue	I) Garantir l'accès aux droits J) Agir dans une logique de parcours de maîtrise de la langue	E3 - Améliorer la qualité des espaces public et bailleurs
		F1 - Poursuivre la rénovation urbaine
6. Soins et santé	K) Favoriser l'accès aux actions de prévention santé	F2 - Réhabiliter le patrimoine social des bailleurs
		G1 - Œuvrer en faveur de la baisse des charges
		G2 - Accompagner les personnes dans l'amélioration de l'habitat
7. Vers un emploi durable	L) Développer les parcours à l'emploi	H1 - Développer une stratégie de peuplement
		I 1 - Maintenir complémentarité de l'offre existante
8. Vivre-ensemble, préventions et sécurité	M) Renforcer la présence de proximité N) Améliorer la sécurité et la tranquillité publique	J1 - Développer la notion de parcours
		J2 - Faire de la maîtrise de la langue un outil de la réussite éducative
		K1 - Promouvoir et améliorer l'accessibilité du dépistage organisé du cancer
9. Culture, sports et loisirs	O) Encourager la pratique sportive P) Favoriser l'accès aux arts et à la culture	K2 - Promouvoir la vaccination
		K3 - Favoriser l'accès à une alimentation favorable à la santé
		L1 - Rapprocher offre et demande
		L2 - Déployer des actions pour « recruter autrement »
		L3 - Renforcer l'employabilité
		M1 - Encourager les rencontres, créer des liens de confiance et de solidarité
		N1 - Lutter contre les trafics
		N2 - Favoriser la tranquillité publique
		O1 - Faciliter les pratiques de loisirs et régulières
		P1 - Favoriser la pratique artistique dès le plus jeune âge et tout au long de la vie
		P2 - Garantir l'égalité d'accès à l'offre culturelle et artistique sur la ville

Annexe 6 : Synthèse des évaluations « Repères » CP à CM1 des écoles

Évaluations, circonscription AMBERIEU EN BUGEY. En 2023-2024

Part d'élèves ayant un niveau de maîtrise satisfaisant dans le domaine (Groupe au-dessus du seuil 2)

Source : MENI-DEPP, Repères

MATHEMATIQUES

CP 2023-2024	Circo	Jean de Paris	Jean Jaurès
Comparer des nombres	81,3	89,3	63,8
Ecrire des nombres entiers	88	92,9	91,1
Lire des nombres entiers	91,9	92,9	82,8
Placer un nombre sur une ligne graduée	74,6	85,7	71,4
Quantifier des collections	83,6	78,6	70,7
Reproduire un assemblage	84,7	96,4	75,9
Résoudre des problèmes	70,7	78,6	50

CE1 2023-2024	Circo	Jean de Paris	Jean Jaurès
Additionner	58,3	43,5	42,5
Calculer mentalement	79,9	78,3	63,9
Ecrire des nombres entiers	74,8	47,8	55,6
Lire des nombres entiers	77,8	60,9	66,7
Placer un nombre sur une ligne graduée	64,9	52,2	61,1
Reproduire un assemblage	83,8	69,6	75
Résoudre des problèmes	48,6	39,1	34,7
Soustraire	62,1	52,2	43,8

CM1 2023-2024	Circo	Jean de Paris	Jean Jaurès
Ecrire des nombres entiers	83,7	71	76
Mémoriser des faits numériques	34,2	28,1	17,3
Mémoriser des procédures	44,3	40,6	29,3
Placer un nombre sur une ligne graduée	70,8	62,5	54,4
Poser et calculer	42,5	31,2	31,6
Résoudre des problèmes	58,2	40,6	35,4

FRANCAIS

CP 2023-2024	Circo	Jean de Paris	Jean Jaurès
Comprendre des mots à l'oral	74,3	66,7	40,4
Comprendre des phrases à l'oral	85,3	75	71,9
Comprendre des textes à l'oral	82,7	92,9	62,7
Connaitre le nom des lettres et le son qu'elles produisent	79,7	89,3	73,7
Manipuler des phonèmes	81,9	85,2	64,9
Manipuler des syllabes	78,6	85,7	69,5
Reconnaitre les différentes écritures d'une lettre	66,8	63	50,9

CE1 2023-2024	Circo	Jean de Paris	Jean Jaurès
Comprendre des mots à l'oral	78,3	69,6	54,8
Comprendre des phrases lues seul	80,5	78,3	52,7
Comprendre des phrases à l'oral	82	78,3	60,8
Comprendre des texte lues seul	82	69,6	62,7
Ecrire des mots	73,5	65,2	40,5
Ecrire des syllabes	85,3	73,9	64,9
Lire à voix haute des mots	71,1	39,1	46,7
Lire à voix haute un texte	66,7	21,7	41,9

CM1 2023-2024	Circo	Jean de Paris	Jean Jaurès
Comprendre des textes à l'oral	85,9	84,4	63,7
Comprendre un texte lu seul(e)	68,1	62,5	52
Ecrire des mots	57,7	54,8	44,6
Identifier la relation sujet - verbe	49,9	38,7	33,3
Lire à voix haute un texte	53,1	40,6	44,4
Reconnaitre les principaux constituants de la phrase	57,5	46,9	43,4
Savoir trouver des mots de la même famille	75,8	53,1	55,3
Savoir trouver des synonymes	62,5	56,2	40,8
Utiliser des marques d'accord pour les noms et adjectifs	60,1	54,8	45,3

Annexe 7 : Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB

Annexe relative à l'entretien et à la gestion du parc et ayant pour but d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires

Utilisation de l'abattement de TFPB à destination du quartier prioritaire « Courbes de l'Albarine » pour la période 2024-2030

Conclue entre :

D'une part, Dynacité,

D'autre part, la Semcoda,

D'autre part, ICF Sud-Est Méditerranée,

D'autre part, la commune d'Ambérieu-en-Bugey,

D'autre part, la communauté de communes de la Plaine de l'Ain

D'autre part, le Préfet du département de l'Ain.

Préambule :

La convention d'utilisation de la TFPB est liée au contrat de ville de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain, portant sur la commune d'Ambérieu-en-Bugey, qui comprend un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) : les Courbes de l'Albarine.

La convention est valide pour les années 2024 à 2029, sur la base d'imposition de des années 2023 à 2028.

Un avenant annuel sera annexé à la convention afin d'y présenter : le bilan des actions de l'année écoulée, les éventuelles évolutions des montants d'exonération et les éventuelles évolutions d'actions développées en contrepartie.

L'abattement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sur les patrimoines situés dans le quartier prioritaire permet aux bailleurs sociaux de financer, en contrepartie, des actions de renforcement de la qualité urbaine ou de la qualité de service pour leurs locataires ou des dispositifs spécifiques au quartier des Courbes de l'Albarine. Cet abattement est consenti sur la période 2024-2030 et sert spécifiquement à financer les actions mises en place par les bailleurs sociaux au service des locataires du quartier prioritaire.

L'utilisation de l'abattement TFPB s'inscrit dans les démarches de gestion urbaine et sociale de proximité.

D'après le diagnostic initial, et dans le respect des futures démarches GSUP, le bailleur social propose aux collectivités locales et aux services de l'Etat dans le département, un programme d'actions. Ce dernier identifiera les actions spécifiquement mises en œuvre dans le cadre de l'abattement de TFPB.

1. Diagnostic territorial

Les principaux dysfonctionnements urbains et les problématiques sociales identifiés sont les suivants :

- Gestion des déchets et encombrants
- Propreté urbaine, propreté des parties communes et des extérieurs du parc social
- Problématiques de vandalisme, nécessités de sur-entretien ou de réparations plus fréquentes
- Voitures ventouses et épaves, plus largement problématique du stationnement
- Occupation abusive des parties communes, problématiques de tranquillité publique
- Manque d'espaces verts, de lieux de convivialité et de vivre-ensemble

Priorités d'intervention :

Au regard des fonctionnements et dysfonctionnements identifiés, et en lien avec les objectifs et les thématiques de la démarche GSUP, les partenaires définissent les priorités à traiter pour les 6 ans à venir :

- **Priorité 1** : développer la médiation sociale pour améliorer la tranquillité publique
- **Priorité 2** : Favoriser l'animation sociale, accompagner des actions issues des besoins des locataires
- **Priorité 3** : Avoir une meilleure gestion des encombrants, de la propreté, de prévention du vandalisme et permettre la gestion des voitures épaves

Diagnostic partagé

A partir de ces constats globaux, les partenaires s'engagent à réaliser un diagnostic partagé et plus précis de la situation du quartier qui permettra d'affiner les priorités et conditionnera les programmes d'actions futurs établis en contrepartie de l'abattement de TFPB. Ce diagnostic de gestion urbaine et sociale de proximité identifiera les principaux fonctionnements / dysfonctionnements sur le champ résidentiel, l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics.

Les partenaires associés au diagnostic seront :

- Les habitants
- Les représentants de l'Etat.
- Les représentants de la communauté de commune.
- Les représentants de la Commune.
- Les bailleurs sociaux implantés sur le quartier prioritaire.

2. Identification du patrimoine dans le quartier

Les bailleurs s'engagent auprès du représentant aux collectivités locales et aux services de l'Etat dans le département à mettre en œuvre sur le territoire des Courbes de l'Albarine, des actions entreprises pour améliorer les conditions de vie des habitants.

Suite à la signature du Contrat de Ville 2024-2030, l'Etat accordera, conformément au II de l'article 1388 bis du CGI, à l'organisme signataire, un abattement de 30% sur la valeur locative servant de base à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), pour les années 2024 à 2030, pour les logements décrits ci-dessous.

	Programmes	Adresses	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB
Dynacité	Rue du Dépôt	32 rue du dépôt	40
Dynacité	Rue Girod de l'Ain	2-16 rue Girod de l'Ain	72
Dynacité	Noblemaire	Tour A-B-C-D Rue Gustave Noblemaire	132
Dynacité	Dimitriewsky	31 rue du dépôt	29
Dynacité	Rue Jean Emery	10-14 rue Jean Emery	30
Dynacité	Chemin du Dépôt	Chemin du Dépôt	28
Dynacité	Sarrail	78 avenue Sarrail 82 avenue Sarrail	16 12
Dynacité	Gaïa	46-48 rue Noblemaire	37
Dynacité	St Georges	195 et 215 rue St Georges	39
Sous-total Dynacité			435
Semcoda	Sarrail	1-16 rue de l'Albarine Place Sarrail	91 14
Semcoda	Berthelot	7 rue Berthelot	10
Semcoda	Les charmilles	71 avenue Salengro	54
Sous-total Semcoda			105
ICF habitat	LES AMBARRES – Girod de l'ain	Rue Girod de l'Ain	50
ICF habitat	La Chapelle	Rues Auguste Isaac - Margot	52
ICF habitat	Chemin DU DEPOT	37 Chemin DU DEPOT	1
Sous-total ICF			155
TOTAL			640

XXXX : programme sortant du périmètre Quartier Politique de la Ville – effectif en 2025

XXXX : programme rentrant du périmètre Quartier Politique de la Ville – effectif en 2025

Pour l'année 2024, dans l'attente des nouvelles modalités liées à la TFPB, le périmètre concernera le patrimoine du précédent Quartier Politique de la Ville. Cela sera précisé dans les conventions quadripartites annuelles.

3. Suivi

La convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB fera l'objet d'un suivi par le comité de pilotage du Contrat de Ville. L'instance partenariale évaluera l'avancée du programme d'actions, son efficacité concrète sur le terrain, les limites opérationnelles rencontrées et le cas échéant les ajustements rendus nécessaires tant pour les bailleurs sociaux que pour l'ensemble des partenaires de la GSUP.

L'instance dédiée se réunira à *minima* deux fois par an pour établir un point d'étape à partir de tableaux de bord de suivi des actions et présenter le bilan annuel du programme d'actions.

Désignation des référents

- Pour l'Etat : le préfet ou son représentant
- Pour les collectivités : le maire ou son représentant, le Président de l'EPCI ou son représentant
- Pour les bailleurs sociaux : le directeur général ou son représentant

4. Evaluation

Chaque année, les bailleurs sociaux transmettent aux collectivités locales et aux services de l'Etat un bilan quantitatif et qualitatif de chaque programme d'actions mis en œuvre. Ce bilan doit être renseigné dans le tableau de bord proposé dans le cadre national d'abattement de la TFPB à cet usage (cf. Annexe 2).

Les résultats des actions présentés par les bailleurs sociaux seront validés par l'Etat et les communes. Le programme d'actions pourra être ajusté annuellement au regard du bilan annuel.

5. Actions éligibles

Comme définit par le cadre national d'utilisation de la TFPB, voici la liste des actions pouvant être financées par l'exonération de TFPB.

Axes	Actions
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance
	Agents de médiation sociale
	Agents de développement social et urbain
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité ou référents sécurité
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)
	Sessions de coordination inter-acteurs
	Dispositifs de soutien
Sur-entretien	Renforcement nettoyage
	Enlèvement de tags et graffitis
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants
	Renforcement ramassage papiers et détritrus
	Enlèvement des épaves
	Amélioration de la collecte des déchets
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité
	Vidéosurveillance (fonctionnement) et analyse des besoins en vidéosurveillance
	Surveillance des chantiers
Concertation / sensibilisation des locataires	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...
	Enquêtes de satisfaction territorialisées
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »
	Actions d'accompagnement social spécifiques
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)
	Surcoûts de remise en état des logements
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)

Annexe 1 : Utilisation de l'abattement de TFPB à destination du quartier prioritaire « Courbes de l'Albarine »

Cette annexe sera actualisée de manière annuelle par un avenant signé de l'ensemble des parties afin d'y présenter : le bilan des actions de l'année écoulée, les éventuelles évolutions des montants d'exonération et les éventuelles évolutions d'actions développées en contrepartie. Il conviendra de présenter les informations suivantes :

- Bilan financier des actions réalisées (année n-1)
- Bilan qualitatif des actions réalisées (année n-1)
- Montants prévisionnels de l'exonération TFPB par programme (année N)
- Programme d'actions prévisionnelles dans le cadre de l'abattement TFPB (année N)

Les montants prévisionnels de l'exonération TFPB par programmes seront réévalués annuellement en fonction des évolutions des bases d'impositions de l'année N-1, des taux d'imposition ou des exonérations de droit commun.

Le programme d'action pourra être redéfini chaque année à destination d'autres actions pouvant faire l'objet d'un abattement. La définition du programme d'action tient compte des priorités définies par les partenaires du Contrat de Ville et des bilans financiers et qualitatifs de l'année n-1.

Annexe 8 : Principes de l'Appel à projets

- Les crédits Politique de la Ville sont, par définition, limités dans le temps. Il convient que les porteurs de projets prennent en compte le fait que ces financements ne soient pas pérennes.
- La durée normale de financement est d'une année civile. Les projets peuvent être renouvelés d'une année sur l'autre, si le bilan est pertinent. Des financements pour une durée supérieure à 12 mois peuvent être envisagés pour des actions spécifiques dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), sous réserve des délégations de crédits correspondants.
- Les projets doivent prendre en compte les spécificités du territoire et de ses habitants. Il ne s'agit pas de transposer une action qui existe ailleurs, il convient, a minima, de l'adapter.
- Le projet doit d'abord bénéficier aux habitants du quartier prioritaire afin de réduire les écarts à la moyenne.
- Le projet peut prendre en compte d'autres publics afin de favoriser la mixité sociale. Cependant, le financement Politique de la Ville ne peut concerner les dépenses liées à ces publics.
- La Politique de la Ville ne finance pas seule une action, il faut un/des financement(s) de droit commun (autres financeurs publics et/ou privés)
- Seules les dépenses de fonctionnement du projet déposé sont éligibles

Seront tout d'abord pris en compte les projets innovants et fédérateurs portés par plusieurs partenaires (pensés, construits, menés et évalués conjointement).